

A full-length portrait of Aimé Richardt, a French cardinal. He is depicted standing, wearing a white cassock with a blue sash and a white cape. He holds a black hat in his right hand and rests his left hand on a book. The background is a dark, classical interior with a red curtain. The text 'Aimé Richardt' is overlaid in the upper right corner.

Aimé Richardt

# Bossuet

*Conscience  
de l'Église de France*

FRANÇOIS-XAVIER DE  GUIBERT

Bossuet

## Du même auteur

*Fénelon*, In Fine, 1993. Grand prix d'Histoire de l'Académie française 1994.

*Bourdaloue*, In Fine, 1995.

*Colbert et le colbertisme*, Tallandier, 1997.

*Louvois, le bras armé de Louis XIV*, Tallandier, 1998.

*Le Soleil du Grand Siècle*, Tallandier, 2000. Prix Hugues Capet 2000.

*Massillon*, In Fine, 2001.

*Le Jansénisme*, François-Xavier de Guibert, 2002.

*La Régence*, Tallandier, 2003. Préface de Madame la Comtesse de Paris.

*Les Savants du Roi-Soleil*, François-Xavier de Guibert, 2003. Préface de Christian Poncelet, président du Sénat.

*Saint Robert Bellarmin*, François-Xavier de Guibert, 2004.

*Les Médecins du Grand Siècle*, François-Xavier de Guibert, 2005.

*Louis XV, le mal-aimé*, François-Xavier de Guibert, 2006. Préface du prince Jean de France.

*La Vérité sur l'affaire Galilée*, François-Xavier de Guibert, 2007.

*Luther*, François-Xavier de Guibert, 2008.

*Calvin*, François-Xavier de Guibert, 2009.

*Érasme*, François-Xavier de Guibert, 2010.

*Henri VIII et le schisme anglican*, Cerf, 2012.

*Saint François de Sales et la Contre-Réforme*, François-Xavier de Guibert, 2013.

*Jean Huss, précurseur de Luther*, François-Xavier de Guibert, 2013.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

sur les conciles, la controverse et les sacrements. C'était un adversaire farouche du jansénisme.

Bossuet se lança avec bonheur dans ces études. Il lui fallait assimiler la théologie, l'Écriture sainte, la patrologie, la réfutation des hérésies, la controverse, les travaux des conciles jusqu'au concile de Trente, les bulles papales qui, au cours des siècles, avaient donné à l'Église les orientations qu'ordonnait le Saint-Siège, l'histoire ecclésiastique des enseignements de Jésus et des épîtres de saint Paul. Programme écrasant qui assurera à Bossuet une culture ecclésiale sans failles.

Les travaux de l'abbé de Launoy, ses investigations aux frontières de l'histoire et de la théologie l'intéressèrent vivement pendant un moment, mais son véritable maître, son guide spirituel, restera Nicolas Cornet, grand maître du collège de Navarre, commentateur inspiré de l'Écriture et de saint Augustin, esprit lumineux et clair. Citons ici quelques conseils de Cornet adressés aux étudiants de théologie :

« Lisez d'abord le texte seulement, sans aucun commentaire, en pénétrant le sens par la comparaison des endroits qui se rapportent à une même fin, et dont l'un sert à l'intelligence de l'autre. Pour la lecture ordinaire, ne vous servez point de grands commentaires, les réservant pour les difficultés particulières. » Bossuet fut très influencé par Nicolas Cornet, dont il disait : « C'était un homme de grande charité, de grand sens, de grand savoir, un docteur de l'ancienne marque, de l'ancienne simplicité, de l'ancienne probité. »

Le 1<sup>er</sup> août 1647, Bossuet, qui remplissait les conditions requises, c'est-à-dire : avoir ses lettres de maître ès arts (il les obtint officiellement le 24 juillet 1647) et avoir étudié les six traités requis avec l'approbation de ses maîtres, fut admis à « supplier » – c'était le terme usité – à l'assemblée de la faculté de théologie. Ses examinateurs furent les docteurs en théologie

Coqueret, de Fléchelles, Guyard et Gouquelin. Il fallait « plancher » pendant quatre heures, et être admis par les quatre docteurs, un seul suffrage contraire excluant le candidat. Le 2 septembre 1647, Bossuet fut déclaré reçu. Le samedi 25 janvier 1648, dans la soirée, Bossuet soutint le dernier examen pour obtenir le grade de Bachelier. C'était une thèse appelée « Tentative » et qui portait sur « les attributs de Dieu, la Trinité et les anges ». Sa durée était fixée à quatre heures et demie et elle se déroulait devant dix examinateurs ; là également, un seul vote négatif excluait le candidat. Le règlement prévoyait : « Si la capse ou boîte qui reçoit les suffrages et qu'on ouvre à l'assemblée qui suit la soutenance, n'en contient que de bons, le candidat est reçu bachelier en théologie et on lui fait prêter serment au milieu de l'assemblée. » La « Tentative » de Bossuet demeura célèbre car le prince de Condé, à qui Bossuet l'avait dédiée, vint avec une suite brillante, assister à sa soutenance. Le jeune orateur fit à son noble protecteur une harangue très remarquée.

Après avoir obtenu le baccalauréat, le candidat devait attendre deux ans avant de s'inscrire aux cours de licence en théologie. Bossuet, ayant obtenu ce grade universitaire le 25 janvier 1648, devait donc attendre jusqu'en janvier 1650 pour prendre ses inscriptions en licence. Il alla d'abord retrouver son père à Metz, où il passa plusieurs mois, puis il se rendit à Langres où il reçut le sous-diaconat le 21 septembre 1648 des mains de l'évêque diocésain. Il retourna ensuite à Metz où il fut ordonné diacre le 21 septembre 1649, et où il prononça plusieurs sermons. C'est à cette époque que son père le présenta au maréchal de Schomberg, gouverneur des Trois Évêchés.

Le 2 janvier 1650, Bossuet, de retour à Paris, entra en licence où il dut passer deux examens, probablement ce que nous appellerions un « contrôle de niveau ». Le premier portait sur les

traités dogmatiques, l'Incarnation et la grâce, et le second sur les sacrements, l'Écriture sainte et l'histoire ecclésiastique. En mai 1650, Bossuet avait passé et réussi ces deux examens. Pendant les deux ans d'études de licence, le candidat devait soutenir trois thèses, « la Majeure (*Major ordinaria*) sur la religion, l'Église, l'histoire ecclésiastique et les conciles, qui durait de huit heures du matin à six heures du soir ; la Mineure (*Minor ordinaria*) sur les sacrements, qui ne durait que quatre heures et demie, et la Sorbonique sur l'Incarnation, la grâce et la morale qui durait de six heures du matin à six heures du soir, et ne pouvait se soutenir qu'en Sorbonne. Dix examinateurs assistaient à chaque thèse<sup>2</sup> ». Pour la soutenance de ces trois thèses, le candidat était libre de commencer par celle qu'il désirait, mais on ne pouvait pas soutenir les deux « grandes » (la Sorbonique et la Majeure) la même année. Bossuet soutint la Sorbonique le mercredi 9 novembre 1650. Cette soutenance fut d'ailleurs l'occasion d'un procès demeuré célèbre, et dont nous allons dire deux mots : les règlements de la Faculté obligeant chaque licencié à soutenir une thèse en Sorbonne (d'où le nom de Sorbonique donné à cette thèse), les docteurs en Sorbonne avaient profité de ces règlements pour donner le droit au prieur de Sorbonne d'exiger du soutenant les preuves écrites des assertions de sa thèse ; ce droit était rarement exercé mais Chaillart, prieur en exercice, voulut user de son droit vis-à-vis de Bossuet. Les docteurs du collège de Navarre s'émurent et s'offensèrent. Ils vinrent en nombre à la soutenance de thèse de Bossuet et exigèrent qu'il refusât d'appeler le prieur *Dignissime Domine Prior* et qu'il se contentât d'un sec *Domine Prior*. La dispute fut longue, le prieur quitta la salle d'examen, en rappelant qu'il était président de droit des examinateurs ; d'autres docteurs de la Sorbonne arrivèrent et le prieur revint, la bataille fit rage. Pour finir, tous les docteurs de Navarre et

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

entrepreneurs, fonde des œuvres de charité ; bref, fait à la fois œuvre d'ecclésiastique et d'administrateur.

Alors que s'est-il passé ? Bossuet a rencontré saint Vincent de Paul, « le fondateur des missions, le grand ministre des vocations ecclésiastiques et de la charité publique, qui a rempli de sa sainteté et de son génie l'histoire religieuse de son époque ». Bossuet eut avec lui des rapports très étroits. On a vu qu'avant son ordination, il fit retraite à Saint-Lazare ; il devait y revenir souvent.

« Saint Vincent de Paul avait autant de pénétration dans l'esprit que de bonté dans l'âme. Ce vieillard si simple dans son langage et dans ses manières, fut frappé du caractère de génie et de grandeur empreint sur le front de Bossuet<sup>8</sup>. » Bossuet, de son côté, devait concevoir et conserver le plus tendre et la plus fidèle affection pour son maître.

Que disait saint Vincent de Paul de la vie du prêtre ? Il n'y voyait qu'un but : « Faire le bien, un bien efficace et précis. Quand on prêche, il ne s'agit pas d'arrondir de belles phrases ni d'exprimer de belles idées, il faut un ton simple et naturel. » Saint Vincent de Paul exige qu'on soulage les misères par des actes, qu'on apporte du pain à ceux qui ont faim, de l'argent à ceux qui sont pauvres, qu'on se mêle, s'il le faut, aux affaires publiques pour alléger les maux de la guerre, pour proportionner les impôts aux ressources des gens. « Si c'est un sacrifice de s'arracher à la lecture des Pères, à la discussion de saint Augustin, aux douceurs de la contemplation », il faut avoir le courage de ce sacrifice.

Voilà l'exemple, voilà la loi que donne saint Vincent de Paul à Bossuet. Voilà l'exemple, voilà la loi que Bossuet va suivre.

# CHAPITRE III

## Bossuet à Metz : années de réflexion

« Que ce divin livre ne sorte jamais de vos mains. »  
Bossuet

Lorsque Bossuet arrive à Metz en juin 1652, il est dans une situation fort enviable : docteur en théologie de la prestigieuse université de Paris, fils d'un conseiller influent au parlement de Metz, chanoine prébendé du chapitre de la cathédrale, archidiacre de Sarrebourg. Il a de plus table ouverte chez le puissant maréchal de Schomberg, gouverneur de la ville, chez lequel il lui arrive de prêcher devant une assemblée restreinte de grands notables. Il est au mieux avec Pierre de Bédacier, évêque d'Auguste<sup>9</sup>, qui exerce les fonctions d'évêque de Metz en l'absence (quasi-permanente) de l'évêque titulaire, le duc de Verneuil, un grand seigneur qui préfère la cour à son diocèse. Bossuet sera d'ailleurs très vite (en 1654) nommé grand archidiacre de la cathédrale de Metz. Il est à noter qu'aucune de ces fonctions ne lui impose un quelconque rôle pastoral. En tant qu'archidiacre et ami de l'évêque, Bossuet est – en quelque sorte – un haut fonctionnaire du diocèse ; c'est à lui de se trouver des activités.

Dans la pratique, Bossuet va se donner trois axes de travail : docteur en théologie, il va œuvrer au sein de la faculté de théologie ; prêtre, il va se livrer à la prédication ; enfin – et c'est le plus important – il va pratiquer la controverse avec les protestants, devenir le directeur de conscience des grands de l'entourage du maréchal de Schomberg, et participer à l'organisation de missions pour la conversion des huguenots.

Bossuet, il est temps de le dire, était membre de la célèbre Compagnie du Saint-Sacrement où il avait dû être introduit par

le père Jacques Talon, de l'Oratoire. Créée en 1627 par un illuminé, le duc de Ventadour, celle-ci se spécialisa très vite dans la conversion des hérétiques. Dans toutes les grandes villes de France existaient des « cellules » locales qui renseignaient régulièrement la Compagnie à Paris ; la lutte contre les protestants occupait le plus clair du temps des « messieurs du Saint-Sacrement ». Cette lutte – au nom de Dieu – autorisait l'emploi de tous les moyens, y compris l'achat de conversions et l'envoi de missions sur le terrain.

Ces missions étaient organisées principalement par les Oratoriens et les Lazaristes. Les Lazaristes, création de M. Vincent qui, on l'a vu, était devenu le père spirituel de Bossuet, étaient la première congrégation proprement missionnaire. À côté d'un bon et solide travail tel que l'instruction quotidienne et le « grand catéchisme », les missions avaient des activités spectaculaires fort déplaisantes. « Le côté spectaculaire des missions s'explique évidemment par le souci d'impressionner un public dont la mentalité restait fruste et qui avait besoin d'un enseignement religieux simple et percutant ; d'où les “autodafés” de livres et de futilités, les grandioses plantations de croix, les cartes allégoriques... et les tableaux vivants qui, dans les processions, [...] rappelaient les principales scènes de la Bible ou la geste des Saints les plus illustres<sup>10</sup>. »

Bossuet se mit à l'œuvre. Son premier travail fut la reprise en main de la maison des Filles de la Propagation de la Foi. Créé vers 1645 par Alix Clerginet, cet établissement recueillait des jeunes filles désirant abjurer le judaïsme, et était sous la protection directe du maréchal de Schomberg qui l'aida financièrement, puis devint partie de la Compagnie du Saint-Sacrement. Il était donc naturel que Bossuet s'y intéressât, et il le fit. Il y prêcha souvent, dès novembre 1652, et devint aumônier de la maison dont il assura tant la direction spirituelle

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

mouvements et de sa langue ; le croira-t-on ? Il était né bon et juste, et Dieu lui avait donné assez pour être un bon roi et peut-être même un grand roi. Tout le mal lui vint d'ailleurs »...

Et Saint-Simon loue sa politesse, son art de tenir une cour, sa mémoire qui était exceptionnelle ; il finit par connaître tous les gens de mérite de son royaume ou presque. Si sa culture ne fut pas plus profonde, ce sera à cause des troubles de la Fronde. Sans cesse ballottée de château en château, la cour pendant plusieurs années n'eut d'autre domicile que des gîtes d'étapes. Pendant que le jeune Louis soufflait sur ses doigts engourdis dans le château glacial de Saint-Germain-en-Laye (Paris était aux mains des Frondeurs), un magister peu subtil lui avait imposé cette curieuse page d'écriture : « L'hommage est dû aux rois, ils font ce qui leur plaît. »

Cette dangereuse déclaration ne tomba pas « dans l'oreille d'un sourd ». Depuis que François I<sup>er</sup> avait inauguré la formule, les rois gouvernaient la France selon leur « plaisir » ; les historiens républicains ont voulu entendre par là qu'ils gouvernaient selon leurs « caprices ». Non point, ils agissaient selon leur volonté royale pour ce qu'ils croyaient être le bien du royaume.

À sa prise de pouvoir, Louis XIV jouissait d'un crédit illimité : la France était matée, la noblesse domptée (Mazarin dans son testament avait recommandé à son pupille de tenir les courtisans « plus bas que l'herbe »), les peuples soumis. Les protestants, si remuants pendant le règne de Louis XIII, s'étaient contenus pendant les troubles de la Fronde, dans une loyauté quasi-générale. Le jeune roi marié à l'infante Marie-Thérèse de Habsbourg, fille du roi d'Espagne, ne voyait donc rien qui puisse s'opposer à ses immenses ambitions.

Car ce roi doué, appliqué au travail, assidu aux conseils, remplissant avec passion son « délicieux métier de roi » (le mot est de lui), né avec une âme droite et un cœur juste, avait – si

l'on ose avancer cette métaphore hardie – deux « talons d'Achille » : l'orgueil et l'ambition. Il était immensément orgueilleux, pour la France mais surtout pour lui, pour la place qu'il laisserait dans l'histoire. Ce roi « pharaonique », comme l'appelle Alain Decaux, voulut élever un empyrée : son colossal palais de Versailles, autel dédié à son mythe solaire, celui d'Apollon dont il était l'image. Ce n'est pas pour rien qu'il choisit pour emblème le soleil avec cette devise inouïe : *Nec pluribus impar* (« Nul ne l'égale »).

Le grand dessein d'Henri IV (la monarchie européenne) n'a probablement existé que dans l'esprit de Sully, qui développe cette idée extraordinaire dans ses mémoires, appelés étrangement les *Économies royales*. Il est en revanche certain que Louis XIII et Richelieu sont entrés dans la guerre de Trente Ans pour « arrondir le pré carré » du royaume de France. Les traités de Westphalie (1648) et des Pyrénées (1659) signés par Mazarin, leur successeur, ont semblé leur donner raison *a posteriori* : la France gagnait l'Artois et le Roussillon. Poursuivant le dessein secret de Richelieu, Louis XIV voulait établir les limites du royaume là où elles étaient au temps de la Gaule. Cela devait l'entraîner dans des conflits de plus en plus coûteux en hommes et en argent. On a longuement évoqué ces quatre guerres de Flandre, de Hollande, de la Ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne dans notre *Louvois*<sup>16</sup> auquel nous renvoyons le lecteur.

Autour du roi, la cour. La reine-mère, si elle ne cherchait plus guère à intervenir dans la vie politique, avait gardé une influence sur son fils. Elle la conserva jusqu'à sa mort (1666). Cette souveraine qui avait passionnément aimé les plaisirs et les fêtes, s'était réfugiée dans une dévotion tout espagnole. Autour d'elle se groupait la faction des dévots ; ceux-ci formaient l'élite de la Compagnie du Saint-Sacrement, fondée par le duc de Lévis-

Ventadour en 1627, que Molière a si féroce­ment raillé dans son *Tartuffe*. Ajoutons que cette société, si elle avait de nombreux travers, une certaine hypocrisie, une forme ostentatoire de dévotion, avait aussi ses qualités : elle avait puissamment aidé saint Vincent de Paul dans ses œuvres de charité.

De la reine Marie-Thérèse, princesse d'une grande nullité, le roi eut cinq enfants, dont un seul survécut, Louis, le Grand Dauphin, né en 1662. Le roi lui donna, dès qu'il fut sorti des « mains des femmes », un gouverneur à poigne, le duc de Montausier, l'« Alceste » de Molière, l'atrabilaire mari de la séduisante Julie d'Angennes. On fera plus loin un portrait du Grand Dauphin, prince mou et inintelligent. Son gouverneur tenta en vain de secouer sa mollesse en lui administrant de retentissantes fessées. L'une de ses petites sœurs qui mourut à cinq ans, était au contraire une enfant vive et charmante. Elle se jeta un jour aux genoux du sévère Montausier « en action » en lui disant, sanglotante : « Monsieur, je vous supplie de ne pas tuer mon grand frère ! »

Le roi avait un frère cadet : Philippe de France, duc d'Anjou, puis duc d'Orléans. Ce dernier avait été élevé comme une femme, habillé parfois de jupes et de jupons pour l'amollir et le neutraliser définitivement. « Monsieur, frère unique du roi », était un petit homme bien fait, parfumé, musqué, coquet. La « plus jolie créature de France » avait reçu la plus étrange des éducations. Le souvenir des ravages que les intrigues de Gaston d'Orléans avaient causés à la cour était dans toutes les mémoires. La reine Anne avait volontairement sacrifié son fils à la raison d'État. Pour ne pas faire de lui un cabaleur<sup>17</sup>, on en fit un homme-femme en cultivant les goûts efféminés qu'il avait en lui. On l'avait élevé avec le futur abbé de Choisy que sa mère, curieusement, avait habillé en fille pendant toute sa jeunesse.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Bossuet), Verneuil, un bâtard d'Henri IV, ou le cardinal de Bouillon, neveu de Turenne et Grand Aumônier de France. Ce dernier vivait à la cour, ses ouailles ne le voyaient jamais et il fut mêlé à des affaires fâcheuses pour sa réputation.

Les chanoines et les curés de paroisses de villes étaient des notables, bénéficiant de larges prébendes et de fructueux bénéfices. Le royaume de France vivait depuis 1516 sous le règne du concordat de Bologne signé entre François I<sup>er</sup> et Léon X de Médicis. Cet accord était très avantageux pour le pouvoir royal qui nommait à sa discrétion archevêques, évêques et abbés, avec la bénédiction presque toujours assurée du pape. « Le Concordat peupla les bénéfices ecclésiastiques de laïcs, gens de guerre, favoris, favorites. Des ménages s'installèrent dans des évêchés, et jusque dans des abbayes parmi les religieux, au grand scandale du peuple. »

« Un favori d'Henri III recevait de sa Majesté, en récompense de ses services, les évêchés de Grenoble et d'Amiens ; il vendait l'un trente mille livres à une fille de la cour, et l'autre quarante mille livres au fils d'un seigneur. L'évêché de Cornouailles (Quimper) était remis en dot à une jeune fille ; d'autres étaient confiés à des enfants de quinze ans. La plupart des évêques ne s'occupaient ni de prêcher, ni de faire prêcher la parole sainte aux fidèles. »

La papauté et le concile de Trente, conscients de ces scandaleux abus, avaient courageusement tenté d'y mettre fin au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle. Ils n'y avaient que partiellement réussi. Toutefois, on le répétera sans cesse, le clergé du Grand Siècle était bien plus respectable que celui qu'avaient attaqué Luther et Calvin. Cependant, l'excessive richesse des prébendés et du haut clergé nuisait fort à l'Église.

La majorité des curés de campagne vivaient convenablement et faisaient figure de notables, assurés qu'ils étaient de la « portion

congrue » qui, contrairement à ce que l'on pense généralement, ne veut pas dire « maigre portion » mais au contraire « traitement convenable et suffisant ». Jean Delumeau cite les propos d'un jeune séminariste reçu dans un presbytère : « J'avais déjà entendu dire plusieurs fois en langage trivial que jamais *Dominus vobiscum* n'avait manqué de pain, et je voyais clairement ici qu'il ne manquait pas toujours de mets propres à exciter l'appétit, ni de vin – et du bon ! »

Les curés de campagne avaient sur leurs paroissiens une immense influence. C'étaient eux qui dispensaient les sacrements, du baptême à l'extrême-onction, qui les conseillaient paternellement et souvent les terrorisaient par des sermons effrayants sur les tourments de l'enfer auxquels étaient promis les pécheurs. C'est par le prône du curé que passaient les nouvelles, non seulement les mandements des évêques, mais aussi les édits royaux. Ils tenaient l'état civil en français, depuis le règne de François I<sup>er</sup> et l'édit de Villers-Cotteret. Beaucoup de curés avaient un ou plusieurs vicaires, sans compter les « prêtres habitués ».

L'essentiel de la Réforme catholique avait été son insistance à la vie religieuse quotidienne, et à l'importance des sacrements. L'importance du baptême fut accrue par une adhésion générale à la doctrine augustinienne qui veut que « personne ne peut être sauvé, qu'il ne soit baptisé », ce qui signifiait l'enfer pour les enfants morts sans baptême. De très nombreux mandements d'évêques rappelaient fréquemment l'obligation de faire baptiser les enfants dans les trois jours suivant la naissance, les parents négligents pouvant se voir interdire l'accès des églises. Dans chaque paroisse, la sage-femme devait prêter serment entre les mains du curé, et prouver qu'elle savait conférer le baptême. L'Église interdit la participation à la cérémonie de baptême de

parrains et marraines « incapables ou malhabiles à cause de leurs mœurs et méchant exemple ».

La confirmation fut remise à l'honneur avec vigueur. En 1665, Mgr de Péréfixe, archevêque de Paris, se plaignait que « les habitants de la campagne et les pauvres ignorent entièrement la confirmation ».

La Réforme catholique s'est aussi acharnée à rendre obligatoire la communion pascale ; c'est ainsi que des mandements épiscopaux demandèrent qu'on affichât à la porte des églises le nom des habitants de la paroisse qui n'avaient pas communié à Pâques. De plus, les réfractaires furent menacés d'excommunication et de refus de sépulture chrétienne. L'effet de ces menaces fut immédiat et la quasi-totalité des catholiques « faisaient leurs Pâques » à partir de 1660-1670.

Furent également reprises en main les habitudes des fidèles, et leur comportement lorsqu'ils assistaient à la messe. « On s'asseyait sur les marches de l'autel, on bavardait durant l'office, on laissait traîner n'importe où son chapeau et ses hardes ; des gentilshommes entraient dans l'église avec leur chien de chasse ; les édifices du culte étant souvent trop petits à la campagne, on s'y entassait en commettant à l'occasion “mille inconvenances et immodesties” ; le menu peuple, exclu des bancs que gentilshommes et bourgeois s'étaient fait concéder à prix d'argent, devait fréquemment se tenir debout ou s'asseoir par terre ; beaucoup d'hommes se contentaient d'assister à la messe sous le porche et partageaient le temps de l'office divin entre cette présence assez théorique sous le “chapiteau” de l'église et le cabaret voisin ; dans l'intérieur même du temple, “batteries” et rixes n'étaient pas rares, notamment pour des questions de préséance ; enfin les fidèles ne participaient pratiquement pas à la liturgie<sup>19</sup>. »

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

gens les méritaient si bien que lui ! » Manifestement, les amis de Bossuet au sein du parti des dévots n'étaient pas restés inactifs.

Être chargé de prêcher un carême complet, comme l'avait été Bossuet pour celui de 1662, était un travail écrasant. Il fallait préparer une bonne douzaine de sermons. Toutefois, Bossuet se montra à la hauteur de la situation ; pendant que la cour s'étourdissait dans les fêtes du carnaval, il méditait et écrivait.

Le 28 février 1662, premier dimanche de carême, Bossuet prononça un sermon intitulé *Sur la prédication évangélique*. Il y attaquait les « docteurs de cour » qui font des leçons publiques de libertinage, et les vices qu'on ose mettre en honneur. Citons la fin de ce sermon qui se termine par une apostrophe au roi :

« Ô Dieu, vous voyez en quel lieu je prêche, et vous savez, ô Dieu, ce qu'il y faut dire. Donnez-moi des paroles sages, donnez-moi des paroles puissantes ; donnez-moi la prudence, donnez-moi la force, donnez-moi la circonspection, donnez-moi la simplicité. Vous savez, ô Dieu vivant, que le zèle ardent qui m'anime pour le service de mon roi me fait tenir à bonheur d'annoncer votre Évangile à ce grand monarque, grand véritablement, et digne par la grandeur de son âme de n'entendre que de grandes choses ; digne, par l'amour qu'il a pour la vérité, de n'être jamais déçu.

Sire, c'est Dieu qui doit parler dans cette chaire, qu'il le fasse donc par son Saint-Esprit, car c'est lui seul qui peut faire un si grand ouvrage ; que l'homme n'y paraisse pas afin que Dieu y parlant tout seul par la pureté de son Évangile, il fasse dieux tous ceux qui l'écoutent, et particulièrement Votre Majesté qui, ayant déjà l'honneur de le représenter sur la terre, doit aspirer à celui d'être semblable à lui dans l'éternité. »

Le sermon prononcé le 5 mars suivant eut pour thème « Le mauvais riche », qui festoie tandis que le pauvre Lazare, près de sa porte, se contente de disputer aux chiens les os qu'on leur jette. Bossuet se montra plus audacieux. « Personne n'a parlé à la Cour avec cette hardiesse évangélique, toute pleine des enseignements de saint Vincent de Paul<sup>24</sup>. » Il cloue au pilori

l'orgueil et la soif de plaisirs des riches, le mépris qu'ils ont des miséreux :

« Se peut-il faire que vous entendiez la voix languissante des pauvres qui tremblent devant vous ?... Ils meurent de faim dans vos terres, dans vos châteaux, dans les villes, dans les campagnes, à la porte et aux environs de vos hôtels... Dans les provinces éloignées et même dans cette ville, au milieu de tant de plaisirs et d'excès, une infinité de familles meurent de faim et de désespoir ; vérité constante, publique, assurée... Qu'on ne demande plus maintenant jusqu'où va l'obligation d'assister les pauvres : la faim a tranché le doute, le désespoir a terminé la question et nous sommes réduits à cette extrémité où tous les pères et les théologiens nous enseignent d'un commun accord que si on n'assiste le prochain selon son pouvoir, on est coupable de sa mort, on rendra compte à Dieu de son sang, de son âme, de tous les excès où la fureur de la faim et le désespoir le précipitent. C'est tout ce que l'on peut dire à Votre Majesté. Il faut dire le reste à Dieu... »

Le roi fut d'abord vivement frappé du sermon de cet archidiacre de Metz qui le rappelait à ses devoirs de roi ; en réfléchissant, il fut quelque peu offusqué de l'audace de ce dernier. Mais alors que la cour se demandait comment le Maître allait réagir au discours vengeur qu'un simple chanoine se permettait d'adresser à sa Majesté Très-Chrétienne, un coup de tonnerre éclata : la maîtresse du roi, Louise de La Vallière, s'était enfuie de la cour et avait cherché refuge au couvent des carmélites de Saint-Cloud. Louis XIV sauta à cheval et alla la chercher pour la ramener à la cour. Mademoiselle de Montpensier nous raconte l'affaire : « C'était un jour de sermon ; le roi, qui devait y assister, était occupé à la chercher, et elle ne s'y trouva pas... Après le sermon, le roi, un manteau gris sur le nez, alla à Saint-Cloud dans un petit couvent de religieuses où il avait appris que s'était réfugiée la La Vallière. » Le roi tempêta, supplia, pleura (il pleurait facilement) et emporta le morceau. La Vallière revint avec lui. Bien entendu, le scandale éclata au grand jour !

De plus, à son retour à la cour, Louis XIV apprit que les deux reines, la reine-mère et la reine Marie-Thérèse, avaient reçu chacune une lettre signée du roi d'Espagne qui dénonçait à sa sœur les « fantaisies extra-conjugales du roi de France ». On était donc en plein drame ! Qui était l'auteur de cette lettre ? On peut penser, en cherchant « à qui le crime profite », qu'elle avait été écrite par Madame, belle-sœur du roi, qui réglait ainsi ses comptes avec la La Vallière. Quoi qu'il en soit, Louis XIV accusa le parti des dévots d'être à l'origine de l'affaire, et de vouloir lui imposer une mise en tutelle morale. C'était clair : la cabale des dévots qui entouraient la reine-mère voulait troubler ses amours. Il les brava et refusa d'assister au sermon *Sur la Mort* de Bossuet (troisième dimanche de carême). On revit à la chapelle le souverain courroucé pour écouter les deux sermons *Sur l'efficacité de la pénitence* et *Sur l'ardeur de la pénitence*, sermons d'une force et d'une audace peu communes.

Le 25 mars 1662, Bossuet, devant Louis XIV et Louise de la Vallière, se livra à une attaque pleine de fougue et de passion :

« Ô créatures, idoles honteuses, retirez-vous de ce cœur qui veut aimer Dieu par Jésus Christ. Ombres, fantômes, dissipez-vous en présence de la Vérité. Voici l'amour véritable qui veut entrer dans ce cœur ; amour faux, amour trompeur, veux-tu tenir devant lui ?... Mes frères, je ne puis souffrir cette indignité. Je veux arracher ce cœur de tous les plaisirs qui l'enchantent, de toutes les créatures qui le captivent. Ô Dieu ! Quelle violence d'arracher un cœur de ce qu'il aime ! Il en gémit amèrement, mais quoique la victime se plaigne et se débatte devant les autels, il n'en faut pas moins achever le sacrifice du Dieu vivant. Que je t'égorge devant Dieu, ô cœur profane, pour mettre en ta place un cœur chrétien. Eh quoi ? ne me permettez-vous pas encore un soupir, encore une complaisance ? Nul soupir, nulle complaisance que pour Jésus Christ et par Jésus Christ ! »

C'était parler fortement, et les dévots, y compris les deux reines, durent être satisfaits. Mais, nous dit J. Calvet, « il fallait

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

censures de l'Église et non seulement pour celles des Évêques, mais encore pour celles de Rome même, au moins dans les matières qui les touchent, et surtout dans les faits. Car, pour la morale, ils y ont fort exalté de tout temps les condamnations des casuistes et des jésuites. »

Cette longue citation, due au *Journal* d'un des hommes qui ont le mieux connu Bossuet, nous paraît très importante. Elle montre le prélat soucieux de faire rentrer dans l'obéissance et dans le giron de l'Église les jansénistes qui s'en sont éloignés par obstination et par orgueil, préoccupé aussi de la soumission de tout le clergé aux hautes autorités ecclésiastiques. Mais elle fait sentir aussi la sourde opposition de M. de Meaux aux « facilités » des casuistes, aux « accommodements avec le Ciel » que, subtilement, prônaient les jésuites, alors triomphant à la cour. Sa sévérité ne les acceptait pas, et les repoussait même, comme péché de « présomption » et absolution trop peu méritée de toutes les fautes, quelles qu'elles soient. Cette « douceur » des jésuites arrangeait bien Louis XIV et sa cour, adonnés aux plaisirs de la chair et à la « concupiscence » comme eût dit Bossuet.

1665 – Le roi est dans tout l'éclat de sa passion pour Louise de La Vallière qu'il fera duchesse. Il a donné en 1664, pour éblouir sa maîtresse, des fêtes magnifiques à Versailles, appelées les « Plaisirs de l'île enchantée ». Molière a été l'organisateur avec Lully de ces réjouissances royales ; Jean-Baptiste Poquelin a joué les trois premiers actes de *Tartuffe* (les deux derniers n'étaient pas prêts). Le scandale parmi les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement, proches de la reine-mère, a été tel que Louis XIV, malgré son amitié pour Molière, a dû interdire la représentation publique de la pièce à Paris. Les courtisans sont divisés, les uns ont loué – prudemment –

Molière, les autres l'ont blâmé. La querelle de *Tartuffe* commençait...

C'est dans cette ambiance agitée que Bossuet fut, sur les instances de la reine-mère, appelé à prêcher dans la chapelle du Louvre l'avent de l'année 1665. Son sermon du 29 novembre, premier dimanche de l'avent, est sévère, voire terrible par moments. Les libertins taxent les hommes pieux et craignant Dieu d'hypocrisie ! Bossuet cloua au pilori les « mondains hypocrites », évoqua le Jugement dernier :

« Comment les pécheurs oseront-ils se présenter devant Dieu, l'âme chargée de leurs fautes ? Venez qu'on lève le masque, et qu'on vous ôte ce fard ; mais plutôt il faut le laisser sur votre face, afin que vous apparaissiez doublement horribles comme une femme fardée et toujours plus laide dans laquelle on ne sait ce qui déplaît davantage, ou sa laideur, ou son fard. »

Les allusions aux œuvres de Molière, *Tartuffe* en particulier, sont transparentes. Mais le prédicateur s'en prend aussi aux sodomites (le duc d'Orléans est là dans la salle, entouré de ses « gibiers de bardache » et il se fait tout petit). Bossuet évoque Tacite et les débordements de Domitien, le dernier des Césars et l'un des plus corrompus.

« Au Jour du Jugement, Dieu exaltera les humbles et renversera les superbes de leur trône. Combien descendront des hautes places ! [tonne le prédicateur], combien chercheront leurs titres, regretteront vainement leur grandeur perdue ! Fasse Dieu que j'adore que tant de grands qui m'écoutent ne perdent pas leur rang en ce jour ! Que cet auguste monarque ne voie jamais tomber sa couronne, qu'il soit auprès de saint Louis qui lui tend les bras et lui montre la place ! Ô Dieu, que cette place ne soit pas vacante ! »

Louis XIV, nous dit Saint-Simon, n'avait guère d'autre religion que la peur du diable et de l'enfer. « Que cette place ne soit pas vacante ! » Le roi qui vivait alors dans le péché se sentait directement visé ; il savait que Bossuet, prenant de l'assurance,

serait encore plus sévère que trois ans auparavant. Pourtant, il l'avait rappelé et ne dédaignait pas d'entendre de si rudes leçons. Le doyen du chapitre de Metz faisait preuve d'un singulier courage en assénant aux courtisans d'aussi rudes vérités !

Le sermon du second dimanche de l'avent sera aussi raide. Les libertins sont ici singulièrement visés ; ils croient de bon ton d'afficher une impiété publique, ces incroyants qui bravent le ciel ; avec eux, les indifférents qui, sans railler Dieu, ne s'en préoccupent guère et s'enfoncent dans les plaisirs de la chair et de la table seront condamnés. La morale chrétienne devrait être leur seule loi ; or ils n'ont pour dieu que leur ventre.

Le faux honneur du monde, qui règne à la cour, devait être le thème du troisième dimanche de l'avent. Mais ce jour-là, Bossuet ne prêcha pas ; il assistait un pécheur repentant, le jeune duc de Foix, petit-fils de la marquise de Senecey – protectrice de Bossuet à la cour – que la petite vérole allait emporter. La petite vérole, avec son cortège de souffrances et de puanteur ! C'était sur la vanité du monde la plus cruelle et la plus salutaire des victoires.

Bossuet remonta dans la chaire de la chapelle du Louvre le dernier dimanche de l'avent. Il parla avec force de la pénitence et de la nécessité pour le pécheur de s'y réfugier.

« Vous avez franchi hardiment les plus puissantes considérations. Cette première tendresse d'une conscience innocente, ô, que vous l'avez endurcie ! La pénitence, la communion, vous avez appris à les profaner : cela ne vous touche plus. Des terribles jugements de Dieu, qui avaient autrefois tant de force pour vous émouvoir, vous avez dissipé, comme une vaine frayeur, l'appréhension que vous aviez de ce tonnerre et vous vous êtes accoutumés à dormir tranquillement à ce bruit. »

Malgré les avertissements de Bossuet, le roi, en effet, « dormait tranquille à ce bruit ». Il allait, écrit Saint-Simon, « se rouler

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

armoriés ; toute la cour, seigneurs et dames en vêtements de deuil, les hérauts revêtus de tabards<sup>29</sup> de velours violet fleurdelisé d'or ; le clergé surtout, évêques, prêtres, diacres, en ornements noirs, eux aussi brodés d'argent. Sous les voûtes du vénérable sanctuaire résonnaient les hymnes funèbres, le son lugubre des orgues, des trompettes et des timbales.

Monsieur de Condom monta en chaire au milieu d'un profond silence :

« Monseigneur [dit-il à Monsieur qui présidait l'assistance et se donnait la contenance d'un veuf inconsolable], j'étais donc encore destiné à rendre ce devoir funèbre à très haute et très puissante princesse Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Elle, que j'avais vue si attentive pendant que je rendais le même devoir à la reine sa mère, devait être si tôt après, le sujet d'un discours semblable ... Ô vanité ! ô néant ! ô mortels ignorants de leurs destinées ! L'eût-elle cru il y a dix mois ? Et vous, Messieurs, eussiez-vous pensé, pendant qu'elle versait tant de larmes en ce lieu, qu'elle dût si tôt vous y rassembler pour la pleurer elle-même ? Princesse, le digne objet de l'admiration de deux grands royaumes, n'était-ce pas assez que l'Angleterre pleurât votre absence, sans être encore réduite à pleurer votre mort ? Et la France, qui vous revit avec tant de joie environnée d'un nouvel éclat, n'avait-elle plus d'autres pompes et d'autres triomphes pour vous, au retour de ce voyage fameux d'où vous aviez remporté tant de gloire et de si belles espérances ? Vanité des vanités, et tout est vanité. C'est la seule parole qui me reste ; c'est la seule réflexion que me permet, dans un accident si étranger, une si juste et si sensible douleur. Aussi n'ai-je point parcouru les livres sacrés pour y trouver quelque texte que je pusse appliquer à cette princesse. J'ai pris sans étude et sans choix les premières paroles que me présente l'Ecclésiaste, où quoique la vanité ait été si souvent nommée, elle ne l'est pas encore assez à mon gré pour le dessein que je me propose. Je veux dans un seul malheur déplorer toutes les calamités du genre humain, et dans une seule mort faire voir la mort et le néant de toutes les grandeurs humaines... Mais dis-je la vérité ? L'homme que Dieu a fait à son image, n'est-il qu'une ombre ? Ce que Jésus Christ est venu chercher du ciel en la terre, ce qu'il a cru pouvoir, sans se ravilir, acheter de tout son sang, n'est-ce qu'un rien ? ... Il ne faut pas permettre à l'homme de se mépriser tout entier, de peur que, croyant avec les

impies que notre vie n'est qu'un jeu où règne le hasard, il ne marche sans règle et sans conduite au gré de ses aveugles désirs. C'est pour cela que l'Ecclésiaste, après avoir commencé son divin ouvrage par les paroles que j'ai récitées, après en avoir rempli toutes les pages du mépris des choses humaines, veut enfin montrer à l'homme quelque chose de plus solide, et conclut tout son discours en lui disant : *Crains Dieu, et garde ses commandements ; car c'est là tout l'homme ; et sache que le Seigneur examinera dans son jugement tout ce que nous aurons fait de bien et de mal. Ainsi tout est vain en l'homme, si nous regardons ce qu'il donne au monde ; mais au contraire tout est important, si nous considérons ce qu'il doit à Dieu. »*

Dans ce long exorde, on sent à la fois le prêtre et l'homme : le prêtre avertit les grands de la terre que « la vie est un songe bref » ; la mort guette l'homme à tout âge, quelle que soit sa condition. On pense au poème de Malesherbes, *Consolation à du Périer pour la mort de sa fille* (1598).

*La Mort a des rigueurs à nulle autre pareille...*

*Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre  
est sujet à ses lois*

*Et le garde qui veille aux barrières du Louvre*

*N'en défend point nos rois.*

Bossuet est ému par la mort de cette jeune femme, si pleine de vie et de charme, cette princesse d'un si haut rang devant laquelle tous s'inclinent, louant sa grâce, son esprit, sa beauté, et dont l'évêque de Condom appréciait l'âme ardente et éprise d'absolu.

Il fait de Madame un portrait presque attendri :

« Que si son rang la distinguait, j'ai eu raison de vous dire qu'elle était encore plus distinguée par son mérite. Je pourrais vous faire remarquer qu'elle connaissait si bien la beauté des ouvrages de l'esprit que l'on croyait avoir atteint la perfection quand on avait su plaire à Madame. Je pourrais encore ajouter que les plus sages et les plus expérimentés admiraient cet esprit vif et perçant qui embrassait sans peine les plus grandes affaires et pénétrait avec tant de facilités dans les plus secrets

intérêts. Mais pourquoi m'étendre sur une matière où je puis tout dire en un mot ? Le roi dont le jugement est une règle toujours sûre, a estimé la capacité de cette princesse, et l'a mise par son estime, au-dessus de tous nos éloges. »

L'émotion de Bossuet est sincère, son admiration pour Madame, son esprit, sa culture, ne l'est pas moins, mais on doit reconnaître au passage l'habileté du prélat qui, ici, se fait courtisan. Si le tout-puissant monarque a jugé que sa belle-sœur était une femme extraordinaire, c'est qu'elle l'était vraiment. L'estime du roi est un critère absolu : tout ce qu'il a en prédilection est admirable, tout ce qu'il rejette est voué aux ténèbres extérieures.

L'orateur souligne au passage le rôle efficace de Madame dans la haute politique ; en s'entremettant avec l'Angleterre, elle a effectivement rendu de grands services au royaume ; elle a provisoirement neutralisé l'« ennemi héréditaire » (grâce aussi à l'envoi au roi d'Angleterre de beaux sacs d'écus !).

« Ne pensez pas que je veuille, en interprète téméraire des secrets d'État, discourir sur le voyage d'Angleterre, ni que j'imite ces politiques spéculatifs qui arrangent suivant leurs idées les conseils des rois, et composent sans instruction les annales de leur siècle. Je ne parlerai de ce voyage glorieux que pour dire que Madame y fut admirée plus que jamais. On ne parlait qu'avec transport de la bonté de cette princesse, qui malgré les divisions trop ordinaires dans les cours, lui gagna d'abord tous les esprits. On ne pouvait assez louer son incroyable dextérité à traiter les affaires les plus délicates, à guérir ces défiances cachées qui souvent les tiennent en suspens, et à terminer tous les différends d'une manière qui conciliait les intérêts les plus opposés. Mais qui pourrait penser, sans verser des larmes, aux marques d'estime et de tendresse que lui donna le roi son frère ? Ce grand roi, plus capable encore d'être touché par le mérite que par le sang, ne se lassait point d'admirer les excellentes qualités de Madame. »

Que Charles II ait été touché par le charme prenant et l'habileté manœuvrière de sa sœur qu'il jugea en connaisseur, cela ne fait

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Versailles. Ces discussions ardentes auront donc duré trente ans ! L'abbé de Choisy, dont la jeunesse avait été fort dissolue et que ses voyages en Extrême-Orient avaient rendu célèbre, avait fait une conversion éclatante qu'il devait partiellement à Bossuet. L'ancien giton repentant de Monsieur couvre son maître spirituel d'éloges : « Quels agréments dans sa société ! Quelle égalité dans son humeur ! Quels charmes dans sa conversation ! Nous y apprenions toujours en nous réjouissant sans cesse, chacun avait la liberté d'y mettre du sien, le maître de maison ne voulait pas de préférence et, si la supériorité de son génie ne l'avait fait reconnaître, sa modestie l'eût fait oublier. »

On ne voyait dans ce petit cénacle ni Boileau, ni Racine. Nicolas Despréaux était un esprit trop prosaïque pour se complaire dans les discussions philosophiques et théologiques. Racine, même avant sa conversion, avait une formation janséniste qui l'éloignait des disciples de Monsieur de Condom. Au temps de ses grands succès scéniques, l'auteur d'*Andromaque* et de *Phèdre* menait une existence privée qui n'était pas exemplaire : ses amours avec une célèbre comédienne, Mademoiselle Duparc, défrayaient la chronique. Au moment de la célèbre affaire des Poisons, il courut même sur le génial auteur dramatique un bruit infamant : il aurait par vengeance empoisonné sa maîtresse infidèle ! Cette rumeur n'eut jamais de preuves, mais elle salit l'honneur de Racine. Ce dernier, on le verra, se convertit d'une manière spectaculaire et se rapprocha alors, au grand mécontentement du roi, de ce qui demeurait de l'école janséniste.

Bossuet avait l'habitude de réunir ses familiers pour un dîner hebdomadaire qu'il leur offrait dans son appartement à Saint-Germain, puis à Versailles. Pellisson, tiré des sombres cachots de la Bastille pour devenir l'historiographe du roi, pria Bossuet de l'admettre dans son petit cercle. C'était un homme pieux,

sérieux et pondéré, d'une érudition digne d'un père mauriste<sup>33</sup>. Après sa conversion, il avait composé des ouvrages de controverse prenant à partie les protestants. Malgré sa science, Pellisson venait pour écouter, pour s'instruire auprès de ces nouveaux Pères de l'Église et ne parlait que lorsque l'on sollicitait son avis.

Le 8 juin 1671, Bossuet fut reçu à l'Académie française, au fauteuil de l'abbé Duchâtelet dont on sait peu de chose. Bossuet dut avoir une « élection de maréchal » car dans son discours de réception, il remercia l'assemblée « d'avoir abrégé en sa faveur ses formes et ses délais ordinaires ». Charpentier, directeur de l'Académie, fit remarquer non sans humour, l'« agréable épanouissement de cœur et de visage » de Bossuet et congratula M. de Condom d'avoir considéré son admission dans les quarante « comme la matière d'une nouvelle joie ». Le récipiendaire dédia au directeur de séance un remerciement ému, il loua le roi sans mesure, ce protecteur éclairé des Lettres et des Arts. On sentait chez lui, écrit malicieusement J. Calvet « la première ardeur d'un néophyte ».

Bossuet, trop occupé par ses charges de cour et sa charge d'orateur officiel, se démit de son évêché de Condom le 31 octobre 1671. En conscience, il pensait ne plus pouvoir assumer le gouvernement de ses diocésains. L'abbé Jacques de Matignon lui succéda et remit entre les mains du roi son prieuré de Plessis-Grimaux, près de Caen, que Louis XIV donna sur-le-champ à Bossuet.

Bien qu'il n'usât de sa richesse qu'avec discrétion, Bossuet jouissait de larges rentes : « cinquante mille livres » (750 000 euros environ). Les émoluments de précepteur du Dauphin étaient très élevés et lui eussent permis à eux seuls de tenir son rang à la cour, et il bénéficiait de plus des revenus de trois

abbayes : Gassicourt, le Plessis-Grimaux et Saint-Lucien-les-Beauvais.

Cette accumulation de bénéfices, qui lui valut d'ailleurs de nombreux procès, n'avait alors rien que d'ordinaire, mais le malicieux maréchal de Bellefonds – très en faveur après de Louis XIV – lui en fit grief et osa lui dire que, pour un homme qui jouait le modeste, il « ne s'en tirait pas si mal ».

De son côté, Madame de Sévigné écrivait à sa fille le 22 juillet 1671 : « Vous savez qu'on a donné à Monsieur de Condom l'abbaye de Rebais qu'avait l'abbé de Foix : le pauvre homme ! » Ce « le pauvre homme ! » était fort méchant si l'on veut bien se souvenir de la scène de *Tartuffe* ! En fait, Bossuet n'eut jamais l'abbaye de Rebais mais il obtint en 1672 l'abbaye de Saint-Lucien-les-Beauvais qui valait vingt-cinq mille livres de rentes. Madame de Sévigné prêtait aux riches...

Dans une lettre qu'il rendit publique, le 9 septembre 1672, le précepteur du Dauphin rétorqua :

« Je n'ai, que je sache, aucun attachement aux richesses et je puis peut-être me passer de beaucoup de commodités ; mais je ne me sens pas encore assez habile pour trouver tout le nécessaire et je perdrais plus de la moitié de mon esprit si j'étais à l'étroit dans mon domestique. »

Il en était fort loin et pouvait avoir en cela l'âme en paix. Mais on l'a dit, s'il aimait le confort, il ne tenait pas grand état. Ses équipages étaient modestes et sa table décemment garnie mais sans faste.

Bossuet avait toute la confiance du roi, même dans ses affaires privées. La pauvre La Vallière, la tendre Louise, qui avait donné à son royal amant plusieurs enfants et vivait à la cour dans une position de plus en plus humiliante, devenait à la longue bien gênante. Elle avait cessé de plaire mais elle s'accrochait, non tant à des honneurs qu'au souvenir de sa jeunesse perdue et de son ardent amour pour un roi volage. Louis XIV était lié par une

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

les sources, et nous avons tiré des auteurs les plus approuvés ce qui pouvait le plus servir à lui faire comprendre la suite des affaires. Nous en récitons de vive voix autant qu'il en pouvait facilement retenir ; nous le lui faisons répéter, il l'écrivait en français puis le remettait en latin ; cela lui servait de thème, et nous corrigions aussi soigneusement son français que son latin. L'assiduité avec laquelle il a continué son travail l'a mené jusqu'aux derniers règnes, si bien que nous avons presque toute notre histoire en français et en latin de la main de ce prince. »

Cette longue citation nous a paru nécessaire pour faire comprendre les méthodes pédagogiques de Bossuet. Le maître dicte un cours magistral à un étudiant qu'il est chargé d'éduquer. Bossuet reprendra ensuite ce « cours » pour en faire un livre prêt pour l'impression. Le précepteur du Dauphin se félicite d'être allé lui-même consulter les sources de l'Histoire. Elles étaient alors infiniment plus rares que maintenant ; beaucoup de documents ont été découverts par les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, de Michelet à Achille Luchaire, puis par leurs successeurs du XX<sup>e</sup> siècle. Mais il faut se représenter que nombre d'autres documents ont disparu à la Révolution, comme la majeure partie, par exemple, des archives des ducs de Bourgogne déposées à la Chartreuse de Champmol<sup>39</sup>. Beaucoup de chartriers, de châteaux et de monastères ont été détruits. Il ne faut pas négliger la renaissance des études historiques sous le règne de Louis XIV ; c'est à ce moment que le comte de Gaignères<sup>40</sup> constitue sa collection historique et médicale et rassemble son fameux portefeuille. Les frères de Sainte-Marthe, Louis et Scévole, rédigent leur colossale *Généalogie de la Maison de France*, Théodore Godefroy son *Histoire de Charles VIII*, avec certains textes comme les *Chroniques du Hérault Berry*, qui, à notre connaissance, n'ont jamais été réédités depuis. François Eudes de Mezeray, historiographe de Louis XIV, va écrire sa monumentale *Histoire de France* qui fera référence jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Il faut néanmoins

en rabattre ; les historiens du Grand Siècle employaient souvent des documents de seconde main et négligeaient en général l'appel aux sources premières. La vérification de ces sources n'était pas impeccable, et les faits légendaires étaient souvent acceptés comme du bon argent. Les événements dans lesquels la monarchie serait apparue sous un jour défavorable étaient pudiquement passés sous silence, ou au moins estompés. Dans son *Cérémonial français*, Théodore Godefroy avait cependant fait appel à des sources de première main. Dans ses *Antiquités de la Ville de Paris*, Henri Sauval se penchera pour la première fois sur les inventaires des rois de France, alors intacts et, bien que maintenant mutilés, sources de trouvailles précieuses pour les chercheurs et les curieux d'aujourd'hui (l'ouvrage ne paraîtra qu'en 1724).

Le *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet ne sera publié qu'en 1681, soit à une époque où son préceptorat auprès du Dauphin venait de s'achever. L'auteur avait pour propos de décrire l'histoire de l'humanité « depuis la création du monde jusqu'au règne de Charlemagne ». Il n'eut jamais assez de temps pour dépasser le règne du fils de Pépin le Bref. Depuis la création du monde ! Il va sans dire que les croyances du temps prenaient au pied de la lettre la chronologie biblique. Les origines de l'homme n'avaient pas été sérieusement étudiées ; l'égyptologie n'était alors qu'imparfaite, on ne connaissait guère la civilisation égyptienne qu'au travers de la Bible et d'Hérodote. Ce qui demeure intéressant, c'est le jugement de Bossuet sur la Grèce classique et sur la grandeur romaine, de la république à l'empire. À l'image des hommes de son temps, Bossuet rendait à ceux qu'on appelait avec révérence les « Anciens » un véritable culte. S'ils avaient eu le malheur de ne recevoir que tardivement la révélation divine, les Grecs et les Romains avaient possédé toute la sagesse, avaient montré toute

la grandeur que peuvent avoir des hommes qui n'ont pas été illuminés par la grâce de Jésus Christ. César et Alexandre, Marius et Sylla, les Gracques, les empereurs, d'Octave Auguste à Romulus Augustule, étaient pour les lettrés du Grand Siècle aussi familiers que leurs contemporains. La « Fable », ainsi appelait-on la mythologie, était quelque peu épurée de ses scandales jupitériens et bacchiques, au programme de tous les collèges. Les peintres et les sculpteurs y puisaient leur inspiration tout autant que dans l'histoire religieuse ou dans l'histoire contemporaine. Aux Tuileries, à Saint-Germain, à Versailles, le Grand Dauphin et son précepteur vivaient au milieu des pompeuses allégories mythologiques dues à Le Brun, à Mignard, à Houasse<sup>41</sup> ou à Lepautre<sup>42</sup>. Le Roi-Soleil n'était-il pas Apollon, tout autant que le souverain très chrétien ? L'Antiquité parlait donc aux contemporains de Bossuet un langage qu'ils comprenaient mieux que les chroniques d'une époque « gothique » réputée barbare.

Les différents livres d'histoire de Bossuet ne sont pas exempts de « clichés », de jugements *a priori* ; à la sainteté de Louis IX, on opposa la cautèle de Louis XI, alors souverain de mauvaise réputation ; la clémence d'Auguste, tirée de Sénèque, fera pendant à la cruauté d'un Néron ; la continence de Scipion ne fera que mieux ressortir les turpitudes d'un Tibère ou d'un Héliogabale. Il faut cependant reconnaître hautement au maître du Grand Dauphin l'élévation d'un style aux grandes périodes classiques, l'art du portrait des personnages présentés comme exemples au futur souverain, enfin la profondeur de la pensée d'un vaste esprit qui assimile les leçons des principales phases de l'humanité. Les défauts – et il y en a – sont à mettre au compte des préjugés de son époque et de son milieu, non de l'homme lui-même. Citons le jugement de Bossuet sur César : il le représente « comme excellent maître pour faire de grandes

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Votre Majesté à des résolutions salutaires pour la prospérité des populations soumises à votre empire... Et Nous vous accordons avec un très grand amour la Bénédiction apostolique. »

Louis XIV fut vivement impressionné par la menace explicite que lui lançait le bref de « mourir sans postérité ». Le cardinal Cybo à Rome, le père de La Chaise à Paris intervinrent l'un auprès d'Innocent XI, l'autre auprès du roi pour calmer cette querelle qui s'envenimait dangereusement. Le cardinal d'Estrées, frère de notre ambassadeur à Rome, fut chargé de porter la réponse du roi au pape. Cette réponse était calme et mesurée.

Le 7 août 1680, l'évêque Caulet mourut à Pamiers. Mais l'affaire de la Régale allait déboucher sur une affaire infiniment plus grave. En effet, une question se posait maintenant ouvertement au roi et à ses conseillers : le pape possède-t-il sur le roi et sur ses évêques une telle suprématie ? Les canons de l'Église romaine peuvent-ils à ce point s'opposer aux libertés de l'Église de France ? Le pape est-il personnellement infaillible en un pareil domaine ?

L'affaire des Quatre Articles, qui allait empoisonner les relations entre la France et le Saint-Siège pendant de longues années, allait commencer.

Quelle avait été l'attitude de Bossuet pendant l'affaire de la Régale ? On connaît de lui une lettre du 6 février 1662 à M. Dirois, docteur de Sorbonne, qui résume sa position :

« Je suis bien aise, Monsieur, que nous convenions de tout sur l'épiscopat. Pour ce qui est de la Régale, il n'est plus question d'en discourir. Vous verrez, par la lettre que nous écrivons au pape, que la matière a été bien examinée et, si je ne me trompe, bien entendue. Nous n'avons pas cru pouvoir aller jusqu'à trouver bon le droit du roi, surtout comme on l'explique à présent : il nous suffit que le nôtre, quelque clair que nous le croyons, est contesté et perdu ; et ainsi que ce seroit être trop ennemi de la paix, que de le regarder tellement comme

incontestable, qu'on ne veuille même pas entrer dans de justes tempéraments, surtout dans ceux où l'Église a un si visible avantage. Nous serions ici bien surpris, qu'ayant trouvé dans le roi tant de facilité à les obtenir, la difficulté nous vînt du côté de Rome, d'où nous devons attendre toutes sortes de soutiens.

Au surplus je suis bien aise que vous persuadiez la Régale à Rome de la manière que vous me l'expliquez. Mais pour moi je vous avoue, sans faire trop l'évêque, comme son Éminence nous le reproche agréablement, que je ne la puis entendre de cette sorte. Le concile de Leptines<sup>47</sup>, qui me paroît être votre principal fondement, ne regarde qu'une subvention accordée dans de grandes guerres, à peu près de la nature de celles qu'on accorde, dans les guerres de huguenots, par des aliénations. Ces sortes de subventions sont fondées non sur le droit de Régale, droit particulier à la France, mais sur le droit commun de tous les royaumes, où chaque partie doit concourir à la conservation de tout. Je conviens bien que les rois peuvent obliger les églises, auxquelles ils donnent, à tout ce qu'il leur plaira, et même aux charges communes des laïques. La question est de trouver ces réserves dans les donations ou dans la pratique ancienne, et d'y trouver nommément la jouissance durant les vacances, que je ne trouve établie par aucun droit ancien ; sans néanmoins improver<sup>48</sup> celui qui a été introduit, de quelque façon que ce soit, par une possession dont il n'est plus question d'examiner l'origine.

Je ne conviens pas non plus que cette jouissance, durant la vacance, ait été établie à la place du droit qu'on exigeoit pour le service de la guerre, puisque je vois durer ce droit longtemps après cette jouissance reconnue. Tous ces droits ont donc leurs raisons et leurs origines particulières : les uns se sont soutenus, les autres ont été négligés ; et il s'est fait de tout cela des usages différents, dont on ne peut dire aucune raison précise : de sorte qu'il n'y a rien de certain que la possession ni, à vrai dire, d'autres règles pour fonder des jugements justes. Et quant à la probabilité que vous voudriez du moins qu'on avouât, je ne puis vous avouer que la seule probabilité extrinsèque tout au plus ; parce que je ne puis pas dire que les sentiments que je crois les seuls véritables, ne soient pas contestés par d'autres : et qu'il n'y ait une probabilité intrinsèque, et par des principes, je n'y en vois point. Je tiens encore l'effet des Investitures tout différent de celui que nous appelons la Régale. Mais il faudroit faire des volumes, pour dire sur cela tout ce

qu'on pense de part et d'autre ; et je trouve après tout que le seul moyen est d'en sortir par expédient. Dieu veuille que sa Sainteté entre dans cet esprit. »

En fait, nous le verrons plus en détail dans l'examen des Quatre Articles, les évêques de France, suivant en cela les conseils de Bossuet, « jouèrent bien le coup » et, en échange d'un soutien mesuré au roi dans l'affaire de la Régale – équilibré par des protestations d'obéissance et de fidélité au pape –, obtinrent de nombreux avantages.

Après la mort de l'évêque Caulet (7 août 1680), le calme n'était pas revenu à l'évêché de Pamiers, bien au contraire !

Les chanoines « antirégalistes », fidèles à l'évêque défunt, avaient élu Jean Carle vicaire général, contre l'avis des chanoines « régalistes » qui étaient soutenus par Mgr de Montpezat, archevêque de Toulouse. Le 1<sup>er</sup> janvier 1681, le pape Innocent XI se manifesta par un bref : il confirmait l'élection de Jean Carle, condamnait les chanoines « régalistes », *excommuniait* Montpezat et frappait ses actes de nullité.

Le 31 mars 1681, le parlement de Paris interdisait la publication de ce bref. Le 23 avril, sur l'ordre du pape, le père général des Jésuites enjoignit au Provincial de Toulouse et à celui de Paris de déclarer que le bref du 1<sup>er</sup> janvier était authentique. Les jésuites obéirent et répandirent dans Paris et dans Toulouse de nombreuses copies du bref. Les jansénistes jubilaient : voir les jésuites contraints par le Vatican de publier la condamnation de Mgr de Montpezat était une belle victoire !

Le 18 juin, le procureur général du roi vint informer le parlement de Paris du « bruit qui s'est répandu dans le public au sujet d'un bref qu'aurait donné Sa Sainteté le premier jour de la présente année ». « Cette invention nouvelle de publier des bulles et des brefs dans le royaume contre les formes pratiquées

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

responsables, et taxaient le père de La Chaise et les jésuites de « machinations » ; les autres tenaient l'avis opposé.

Le cardinal Colonna joua les conciliateurs ; Rome et la France conclurent un armistice. À la cour de Versailles, un parti s'opposait violemment aux Quatre Articles. La reine, qui avait moins d'un an à vivre, Monsieur, le maréchal de Villeroy, malgré leur respect des volontés royales, s'y montraient contraires. « Je suis trop vieux pour changer de religion », disait le maréchal, pourtant fort courtisan. Le 10 mai, les réunions de l'Assemblée du clergé furent suspendues *sine die*. Du moins le croyait-on...

Un décret du 29 juin ordonna aux évêques « de se séparer et d'aller dans leurs diocèses [l'expression était d'une politesse doucement ironique] pour y entretenir le bon ordre qu'ils y ont établi par leur assiduité ». Le mot de dissolution n'était pas prononcé ; l'Assemblée était seulement prorogée jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre. Mais le plus grand nombre pressentait justement que cette date était un renvoi aux calendes grecques.

Les Parisiens, comme la majorité des Français, prenaient fait et cause contre Louis XIV et l'Assemblée du clergé. Le pape a écrit « une lettre un peu sèche à son fils aîné » (Louis XIV) rapportait Madame de Sévigné en se gaussant des prélats français, dont le peuple faisait des « ponts neufs » (chansons satiriques).

Le pape Innocent XI accepta l'idée d'une visite du cardinal d'Estrées à Rome. Ce prélat, frère du duc d'Estrées, ambassadeur auprès du Saint-Siège depuis 1672, était un homme doux et pondéré, excellent diplomate, et vu avec faveur par les cardinaux de la Congrégation de la Régale.

La Congrégation de la Régale continuait à délibérer ; le quatrième article, si on le prenait au pied de la lettre, avait un dangereux relent d'hérésie. Le cardinal Favoriti, dépositaire des volontés d'Innocent XI, jugeait très sévèrement l'Assemblée de 1682.

Rome refusait toujours d'envoyer les bulles avalisant les nominations des nouveaux évêques : ni Claude de Saint-Georges, nommé à Clermont, en Auvergne, ni M. de Maupéou, nommé à Castres, n'étaient reconnus par le Saint-Siège. On devine les cas de conscience que leur posait cette fausse position. Le père de La Chaise tenta de s'entremettre, mais en vain ; la transaction proposée par le confesseur du roi se révélait difficile.

L'été 1682 arriva ; la Congrégation de la Régale fut convoquée pour le 6 août 1682 afin de prononcer la condamnation des Quatre Articles. Le pape, en général d'humeur douce et bénigne, dit sèchement au cardinal d'Estrées : « L'infailibilité, si nos prédécesseurs ne l'ont pas définie, Nous la définirons, Nous ! – J'espère que Votre Sainteté ne la définira pas », avait susurré le cardinal Chigi ; « Nous la définirons, Nous ! » avait répété avec fermeté le souverain pontife.

« Ces propositions doivent être rétractables ; autrement Nous les condammerons », avait dit Innocent XI au cardinal d'Estrées qui rapporte ce propos lourd de menaces dans ses dépêches diplomatiques. « Très Saint Père, prenez garde ; vous risquez de provoquer un schisme en France », disait, non sans bon sens, le cardinal de Lucca, qui, contrairement au cardinal Favoriti, était partisan de la conciliation. Innocent XI se laissa fléchir et abandonna l'idée de condamner *urbi et orbi* les Quatre Articles.

Lauri, auditeur de la nonciature à Paris, disait à qui voulait l'entendre que le roi « voudrait un accommodement à la condition de sauver les apparences ». Louis XIV était trop fin pour ne pas pressentir que le point de rupture avait été atteint et que sa crédibilité auprès des cours européennes se perdrait s'il n'était plus considéré comme le « fils aîné de l'Église ». Le père de La Chaise l'influença dans la recherche de concorde.

Le danger turc contribua à raccommo­der les parties. Le pape voulait mobiliser les chrétiens contre les infidèles qui, une nouvelle fois, menaçaient Vienne. Les armées françaises étaient redoutables et redoutées ; leur appui semblait nécessaire à Innocent XI pour conjurer le péril. Il était grand : les Turcs parvinrent jusque sous les murs de la capitale de l’Autriche, et seule l’intervention du polonais Jean III Sobieski et de ses lanciers rétablit la situation, gravement compromise, de la chrétienté.

Bossuet s’était affirmé comme le chef de file de l’Église gallicane, ce qui lui valut d’être « mal noté » à Rome. En dépit de sa célébrité européenne d’orateur sacré et de docteur vénérable, il ne recevra jamais le chapeau de cardinal et demeurera jusqu’à sa mort « Monsieur de Meaux ».

La publication en 1681 du *Discours sur l’histoire universelle* avait affermi son renom dans la république des Lettres. Il était en France au sommet de son prestige, et il n’y avait pas à la cour de prélat plus respecté.

La papauté se montrera, on le verra, extraordinairement réservée à l’égard de la révocation de l’édit de Nantes (1685). C’est que les rapports entre les cours de Rome et de Versailles étaient toujours tendus. Deux ans après, l’affaire des franchises fit rebondir les différends qui séparaient Louis XIV d’Innocent XI. Les ambassades des souverains étrangers à Rome jouissaient des privilèges d’exterritorialité, ce qui était normal, mais au fil des ans tous les quartiers entourant chacun des palais des ambassadeurs s’étaient arrogé le droit de jouir des mêmes privilèges. Tous les brigands et toutes les prostituées de Rome en avaient fait leurs refuges. Il y avait ainsi, dans la Ville Éternelle, des petits « États dans l’État » où la police pontificale n’avait pas accès ; Rome était ainsi devenue la moins sûre des grandes cités d’Europe.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

L'abbé de Choisy, mémorialiste bien informé, nous dépeint la réaction ulcérée de Louvois devant la déclaration d'intention du roi : « “Ah, sire, se serait-il écrié, Votre Majesté songe-t-elle bien à ce qu'elle me dit ? Le plus grand roi du monde, couvert de gloire, épouser la veuve Scarron ! Voulez-vous vous déshonorer ?” Et le ministre se jeta en larmes aux genoux du roi : “Pardonnez-moi, Sire, lui dit-il, la liberté que je prends. Ôtez-moi mes charges, mettez-moi dans une prison, je ne verrai pas une pareille indignité. – Levez-vous, s'exclama le roi. Êtes-vous fou ? Avez-vous perdu l'esprit ?”

Louvois se releva et sortit du cabinet du roi, ajoute encore Choisy, sans savoir si ses remontrances avaient opéré, mais le lendemain il crut voir à l'air cérémonieux et embarrassé de Madame de Maintenon, que le roi avait eu la faiblesse de lui conter tout et, depuis ce moment, il s'aperçut qu'elle était devenue sa « plus mortelle ennemie. »

« Ce qui est très certain, c'est que... au milieu de l'hiver qui suivit la mort de la reine, chose que la postérité a peine à croire, quoique parfaitement vrai et avéré, le père de La Chaise dit la messe en pleine nuit dans un des cabinets du roi à Versailles. Bontemps servit cette messe, où le monarque et la Maintenon furent mariés, en présence d'Harley, archevêque de Paris, comme diocésain, et de Louvois, qui tous les deux avaient, comme on l'a dit, tiré parole du roi qu'il ne déclarerait jamais ce mariage<sup>59</sup>. »

Dans son excellent ouvrage sur le père de La Chaise, le père Guittou a essayé de cerner la date de ce mariage incroyable. Il écrit : « Au milieu de l'hiver de 1683... On a tâché de préciser davantage. Se fondant... sur de discrètes allusions des lettres de Madame de Maintenon, on s'accorde aujourd'hui à fixer cette date moins de trois mois après la mort de Marie-Thérèse,

probablement le 9 ou 10 octobre 1683, dans la nuit du samedi au dimanche, comme cela se pratiquait alors. »

C'est ainsi que le veuf d'une infante d'Espagne épousa la veuve du poète Scarron !

Quel avait été le rôle de Bossuet dans cette union ? Sans doute a-t-il, avec le père de La Chaise, fortement poussé au mariage, mais il a été de ceux qui ont favorisé le mariage secret et morganatique, et interdit la révélation publique. « Le père de La Chaise et M. de Meaux, à qui Madame de Maintenon ne l'a jamais pardonné, empêchèrent la déclaration du mariage<sup>60</sup>... »

« Bossuet échappa à la disgrâce. » Est-ce vrai ? Il semble que cette année 1683 et ce mariage royal marquent une sorte de frein dans l'ascension continue de Bossuet. Tout, jusqu'alors, lui avait réussi, et les nominations les plus flatteuses l'avaient comblé. Or, lorsqu'en 1695, Harlay, archevêque de Paris, mourut, de nombreuses voix proposèrent Bossuet pour être son successeur. Madame de Maintenon fit campagne pour Louis-Antoine de Noailles ; elle lui écrivait :

« Je comprends en partie la pesanteur et l'importance du joug qu'on veut vous imposer. Mais, Monsieur, il faut travailler ; vous avez de la jeunesse et de la santé ; ce n'est pas à moi à vous exhorter à la sacrifier à la gloire de Dieu, au bien de l'Église et au salut du roi.

Voici une lettre d'un de vos amis, qui sait une partie de ce qui se passe. Vous nous garderez le secret à tous. Il faut quelques fois tromper le roi pour le servir ; et j'espère que Dieu nous fera la grâce de le tromper encore, à pareille intention, et de concert avec vous. »

Bossuet, cette gloire de l'Église de France, fut écarté et M. de Noailles accepta d'être archevêque de Paris, le 20 août 1695.

Quoi qu'il en soit, après cet incroyable mariage, Bossuet et le père de La Chaise purent retrouver le repos ; le roi vivait en paix

avec Dieu et sa conscience, Madame de Maintenon était sa femme légitime et il n'y avait point péché à ce qu'elle partageât son lit.

La cour, dès lors, changea du tout au tout ; l'air de Versailles devint grave et sévère. Le roi, qui avait tant aimé le bal et la comédie, songea, semble-t-il, à supprimer les théâtres comme objets de scandale et incitations à la débauche. Jamais l'étiquette n'avait été aussi pesante, aussi contraignante pour les courtisans. Les jeunes princes, petit-fils du roi, les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry apportaient un peu d'animation aux « appartements », ces réceptions qui avaient lieu trois fois par semaine. On y voyait aussi la princesse de Conti, fille de la duchesse de La Vallière, le duc du Maine et le comte de Toulouse, fils de Madame de Montespan, et les filles de celle-ci, Mademoiselle de Blois qui avait épousé le duc de Chartres, et Mademoiselle de Nantes, future femme du duc de Bourbon. Mais la vie de la cour était plus pesante qu'autrefois, le roi ne s'égayait plus vraiment qu'à Marly ou à Trianon, au milieu de sa famille et de ses intimes.

Louis XIV avait beaucoup de remords de la vie libertine qu'il avait menée avant son remariage ; aussi caressait-il un grand dessein qui, pensait-il, assurerait (« à peu de frais », écrit cette mauvaise langue de Saint-Simon) son salut éternel : la révocation de l'édit de Nantes dont l'application, bien que rétrécie par la grâce d'Alais et surtout par les innombrables mesures de coercition prises depuis, assurait aux réformés du royaume un minimum de liberté de culte, de pensée et d'action.

Terminons ce chapitre par une petite pièce en vers, fort plaisante, dédiée à Madame de Maintenon, et datée de mars 1692 :

*Le métier de Dévot ou plutôt d'Hypocrite*

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Le synode se tint en août 1683, il réunit une cinquantaine de ministres protestants pendant trois semaines et fut présidé par le ministre Allix, du temple de Charenton. Celui-ci fut d'ailleurs aigrement censuré par le commissaire du roi qui l'interrompit pendant un prêche, en ces termes : « Monsieur, si vous continuez sur ce ton, je vous ferai sortir de la chaire et de l'assemblée. Apprenez à parler respectueusement de la religion que professe votre souverain. » Convenons qu'il ne devait pas être facile pour des ministres protestants de débattre de leurs difficultés devant de tels commissaires catholiques !

Le diocèse de Meaux comptait environ trois mille protestants en 1682, établis surtout à Meaux et à La Ferté-sous-Jouarre, ainsi qu'à Cloye et Lizy. Bossuet instaura, d'abord à Meaux, puis dans les autres lieux, des conférences destinées à la conversion des protestants et à l'éducation catholique des « nouveaux convertis ». En 1686, Bossuet envoya à tous ces nouveaux convertis une lettre pastorale d'un ton fort modéré :

« Nous ne vous demandons pas des perfections extraordinaires ; pourvu qu'on apporte à l'Eucharistie une ferme foi, une conscience innocente, et une sainte ferveur, nous supporterons les restes de l'infirmité... »

Il continuait en rappelant aux protestants toute la différence qui séparait les évêques catholiques, successeurs légitimes des apôtres, de Pierre le Clerc, cardeur de laine :

« Je ne le dis pas au mépris de la profession, ni pour avilir un travail honnête, mais pour taxer l'ignorance, la présomption et le schisme d'un homme qui, sans avoir de prédécesseur ou pasteur qui l'ordonnât, sort tout à coup de sa boutique pour présider dans l'Église. C'est lui qui a dressé l'Église prétendue réformée de Meaux, la première formée en France, en 1546. »

Bien entendu, les réformés auraient pu lui répondre que Pierre était pêcheur et Jésus Christ charpentier, mais le moment eût été mal choisi !

Bossuet mettait sa conscience en paix par cette déclaration placée au début de sa lettre pastorale :

« Loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez seulement pas entendu parler ; aucun de vous n'a souffert de violence ni dans ses biens, ni dans sa personne. Je ne vous dis rien que vous ne disiez aussi bien que moi ; vous êtes revenus paisiblement à nous, vous le savez. »

Ceci étant, il faut dire qu'il n'y eut que très peu de dragonnades à Meaux, et aucune exécution de protestants. Bossuet fit de son mieux pour protéger les réformés de son diocèse et leur éviter sévices et confiscations, ce qui entraîna des plaintes de l'intendant de la généralité. Bossuet réussit même à faire transformer en bannissement la condamnation à mort de quatre réformés à la suite d'une émeute qui eut lieu à Lizy.

Bossuet obtint-il de nombreuses conversions ? On peut en douter quand on lit ce qu'écrivait l'abbé Ledieu, son secrétaire : « Cependant on doit convenir que des procédés qui auraient dû lui concilier le cœur et l'esprit de tous les protestants de son diocèse, laissèrent le plus grand nombre d'entre eux persévérer dans leur opiniâtreté. »

Nous verrons, dans un prochain chapitre consacré à la révocation de l'édit de Nantes, les réflexions de Bossuet sur les résultats de cette révocation. Il reconnâtra « l'insuccès presque général de l'édit de révocation et la différence profonde qui existe entre les anciens catholiques et les nouveaux convertis ».

## CHAPITRE XIV

### Bossuet et la révocation de l'édit de Nantes

« Le roi avait toujours songé, depuis qu'il gouvernait, à contenter son zèle en bannissant l'hérésie de ses États. »

Mémoires de l'abbé de CHOISY

Dès février 1677, le nonce apostolique Varese, nouvellement arrivé en France, écrivait au Vatican : « Le père de La Chaise m'assura que le roi était tout à fait résolu, une fois terminée la présente guerre, à réduire le pouvoir des magistrats huguenots... Sa Majesté veut absolument en finir avec Genève, et faire disparaître ce nid d'hérétiques. »

De son côté le père de La Chaise écrivait au Général de la Compagnie de Jésus : « Messieurs de l'Assemblée du clergé nous avaient demandé une personne intelligente dans les affaires des Religionnaires qui prît soin de voir les papiers de chaque diocèse, de les examiner, et de faire les écritures nécessaires afin de seconder les saintes intentions du roi pour interdire l'exercice de cette secte dans tous les endroits où elle s'était introduite contre les édits<sup>65</sup>. »

En 1682, les évêques français, réunis dans la célèbre « Assemblée du clergé » – celle de la Régale et des Quatre Articles – adressaient aux protestants un « Avertissement pastoral » leur demandant de se réconcilier avec l'Église.

L'idée était dans l'air et les désirs du roi d'en finir avec l'hérésie étaient manifestes. Il n'en fallait pas plus pour que la famille Le Tellier, père et fils, toujours soucieuse de plaire à Louis XIV, entrât en action.

Les *Souvenirs de la marquise de Caylus* donnent le ton : « La paix étant faite [il s'agit de la paix de Nimègue, le 10 août 1678], le roi, tranquille et glorieux, crut qu'il ne manquait à sa

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

évêché.

« Loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez seulement pas entendu parler ; aucun de vous n'a souffert de violence ni dans ses biens, ni dans sa personne... Vous êtes revenus paisiblement à nous, vous le savez. »

La sincérité de M. de Meaux ne peut être mise en doute, mais ne cherchait-il pas à s'abuser lui-même ? À se rassurer sur des persécutions dont il ne voulait pas voir les horreurs ? Croyait-il vraiment que les nouveaux convertis de son diocèse n'avaient « jamais entendu parler » de ce qui se passait dans le Midi et dans l'ouest du royaume ?

« C'est un fait certain, ajoute le cardinal de Bausset, qu'il n'y eut aucune exécution militaire, ni dans la ville, ni dans le diocèse de Meaux. Bossuet suivit l'exemple de saint Augustin, comme il en suivait les maximes : il ne fit usage que des seuls moyens qui appartiennent à l'Église, l'instruction et la persuasion ; on ne le vit jamais implorer le secours de l'autorité. » On ne connaît qu'un seul cas précis de persécution dans le diocèse de Meaux : un gentilhomme protestant, M. Séguier, qui résidait avec sa femme dans son manoir de Charmoix, reçut la visite de plusieurs dragons qui, sur ordre de l'intendant de Paris, tinrent garnison chez lui. Sa femme avait tenu contre le roi des propos « inconsiderés ». Bossuet recueillit le couple réformé dans son palais épiscopal de Meaux. Il sut si bien les instruire et les convaincre qu'au bout de huit jours, il obtint leur abjuration.

L'anecdote est édifiante, trop peut-être, mais elle semble authentique. Le diocèse de Meaux ne comptait que très peu de protestants, si ce n'est à la Ferté-sous-Jouarre, et la modération dont fit preuve le pouvoir royal dans cette région demeurée paisible peut s'expliquer par ce fait.

1685, l'année de la révocation de l'édit de Nantes dont nous avons longuement parlé est probablement l'année pivot du règne

de Louis XIV, où tout commence à basculer, où la chance du roi va tourner, et où les malheurs du pays vont commencer. Non seulement la révocation a été un désastre intérieur aux points de vue politique et surtout économique, mais elle va diminuer le prestige de Louis XIV à l'extérieur de nos frontières. Si, d'un côté, les états catholiques se réjouissent de l'affaiblissement de la puissance française, de l'autre les états protestants s'inquiètent de l'intolérance nouvelle du roi.

Le jugement de Saint-Simon sur la révocation de l'édit de Nantes est célèbre. Telle fut la réaction d'un nombre – hélas, trop faible – de catholiques honnêtes devant l'événement : « Contre la révocation de l'édit de Nantes : La révocation de l'édit de Nantes sans le moindre prétexte et sans aucun besoin et les diverses proscriptions plutôt que déclarations qui la suivirent, furent les fruits de ce *complot affreux qui dépeupla un quart du royaume, qui ruina son commerce, qui l'affaiblit dans toutes ses parties, qui le mit si longtemps au pillage public et avoué des dragons, qui autorisa les tourments et les supplices dans lesquels ils firent réellement mourir tant d'innocents de tout sexe par milliers, qui ruina un peuple si nombreux, qui déchira un monde de familles, qui arma les parents contre les parents pour avoir leur bien et les laisser mourir de faim ; qui fit passer nos manufactures aux étrangers, fit fleurir et regorger leurs États aux dépens du nôtre et leur fit bâtir de nouvelles villes, qui leur donna le spectacle d'un si prodigieux peuple proscrit, nu, fugitif, errant sans crime, cherchant asile loin de sa patrie ; qui mit nobles, riches, vieillards, gens souvent très estimés pour leur piété, leur savoir, leur vertu, des gens aisés, faibles, délicats, à la rame, et sous le nerf très effectif du comite pour cause unique de religion ; enfin, qui, pour comble de toutes horreurs, remplit toutes les provinces du royaume de parjures et de sacrilèges, où tout retentissait en hurlements de ces infortunées victimes de*

l'erreur, pendant que tant d'autres sacrifiaient leur conscience à leurs biens et à leur repos, et achetaient l'un et l'autre par des abjurations simulées d'où sans intervalle on les traînait à adorer ce qu'ils ne croyaient point et à recevoir réellement le divin corps du Saint des saints, tandis qu'ils demeuraient persuadés qu'ils ne mangeaient que du pain qu'ils devaient encore abhorrer. Telle fut l'abomination générale enfantée par la flatterie et par la cruauté. De la torture à l'abjuration, et de celle-ci à la communion, il n'y avait pas souvent vingt-quatre heures de distance, et leurs bourreaux étaient leurs conducteurs et leurs témoins. Ceux qui, par la suite, eurent l'air d'être changés avec plus de loisir, ne tardèrent pas, par leur fuite ou par leur conduite, à démentir leur prétendu retour.

Le roi recevait de tous les côtés des nouvelles et des détails de ces persécutions et de toutes ces conversions. C'était par milliers qu'on comptait ceux qui avaient abjuré et communié : deux mille dans un lieu, six mille dans un autre, tout à la fois, et dans un instant. Le roi s'applaudissait de sa puissance et de sa piété. Il se croyait au temps de la prédication des apôtres, et il s'en attribuait tout l'honneur. Les évêques lui écrivaient des panégyriques ; les jésuites en faisaient retentir les chaires et les missions. Toute la France était remplie d'horreur et de confusion, et jamais tant de triomphes et de joie, jamais tant de profusion et de louanges. Le monarque ne doutait pas de la sincérité de cette foule de conversions ; les convertisseurs avaient grand soin de l'en persuader et de le béatifier par avance. Il avalait ce poison à longs traits. Il ne s'était jamais cru si grand devant les hommes, ni si avancé devant Dieu dans la réparation de ses péchés et du scandale de sa vie. Il n'entendait que des éloges, tandis que les bons et les vrais catholiques et les saints évêques gémissaient de tout leur cœur de voir des orthodoxes imiter, contre les erreurs et les hérétiques, ce que les tyrans

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

prélat et examiner ses ouvrages sans préoccupation, comme venant d'un homme qui nous aime, et souhaite notre salut<sup>74</sup>. »

Bossuet exaltait la révocation de l'édit de Nantes comme une œuvre salutaire et propre à rétablir l'unité et la dignité de l'Église. Il n'a jamais écrit, comme Madame de Sévigné : « Les dragons ont été de bons missionnaires jusqu'ici. » La conversion sincère par la parole et par l'exemple lui est toujours apparue comme préférable à celle arrachée par la contrainte. Mais, pris dans un courant si général, il a vu dans l'édit de Fontainebleau le point final à ces combats qu'il avait engagés depuis un quart de siècle. La confusion de l'hérésie lui est apparue comme le début d'une ère nouvelle pour l'Église et le royaume. Il faut ajouter – et c'est moins à son honneur – le désir passionné qu'il eut toujours de plaire à Louis XIV, d'où les louanges sans mesure qu'il ne cessa jamais de lui décerner. Tenons compte néanmoins à M. de Meaux de sa sincérité foncière : il vivait à une époque où l'œcuménisme eût fait horreur et où la reconnaissance de l'identité propre à chacune des confessions chrétiennes eût passé pour un crime. Il a appelé de ses vœux l'édit de Fontainebleau, il l'a loué avec passion mais, répétons-le, jamais il n'a pris part à ces cruelles persécutions dont nous avons conté les horreurs. Bossuet n'était pas Torquemada !

On se souvient de l'amitié pleine de déférence que Bossuet avait toujours eue pour le Grand Condé, depuis les jours lointains de la jeunesse dijonnaise. C'était avec bonheur que M. de Meaux avait vu le vainqueur de Rocroy passer du libertinage et de l'irréligion à une conversion profonde et sincère à laquelle sa sœur bien-aimée, la duchesse de Longueville, avait eu une large part. Monsieur le Prince mourut à Fontainebleau le 11 décembre 1686, et Bossuet en fut très affecté. Il était devenu un familier des soirées de Chantilly pendant lesquelles le prince

aimait à s'entretenir avec ses amis de tout ce qui occupait son esprit.

C'est dans la cathédrale Notre-Dame-de-Paris, richement ornée selon Madame de Sévigné (« Tout le monde a été voir cette pompeuse décoration »), que, le 10 mars 1687, Bossuet prononça devant Monsieur le Prince – le fils du défunt – et une assistance nombreuse et recueillie, l'oraison funèbre du « Très haut et très Puissant Prince Louis de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang ».

Avec les éloges d'Henriette de France, d'Henriette d'Angleterre, de la reine Marie-Thérèse, de la princesse Palatine, l'orateur avait eu l'occasion de brasser les portraits de femmes aimantes et malheureuses, pécheresses récemment converties ou ayant vécu dans une stricte piété une vieillesse honorée. Avec Michel Le Tellier, il avait eu à peindre l'homme de pouvoir, le grand commis de deux rois, chargé d'or et d'honneurs ; mais avec le portrait de Louis de Bourbon, Bossuet allait aborder le genre « épique ». Il mit en épigraphe ce texte :

« Le Seigneur est avec vous, ô le plus courageux de tous les hommes. Allez avec ce courage dont vous êtes rempli. Je serai avec vous. »

Ce verset biblique est extrait du Livre des Juges et s'applique à Josué ; c'était commencer avec dilection l'éloge funèbre d'un grand guerrier, d'un stratège hors du commun. Il poursuit :

« Monseigneur,

Au moment que j'ouvre la bouche pour célébrer la gloire immortelle de Louis de Bourbon, prince de Condé, je me sens également confondu, et par la grandeur du sujet, et s'il m'est permis de l'avouer, par l'inutilité du travail. Quelle partie du monde habitable n'a pas ouï les victoires du prince de Condé, et les merveilles de sa vie ? On les raconte partout : le Français qui les vante n'apprend rien à l'étranger ; et quoi que je puisse aujourd'hui vous en rapporter, toujours prévenu par vos pensées, j'aurai encore à répondre au secret reproche que vous me ferez d'être

demeuré beaucoup au-dessous. Nous ne pouvons rien, faibles orateurs, pour la gloire des âmes extraordinaires : le Sage a raison de dire que *leurs seules actions les peuvent louer* ; toute autre louange languit auprès des grands noms ; et la seule simplicité d'un récit fidèle pourrait soutenir la gloire du prince de Condé. Mais en attendant que l'histoire, qui doit ce récit aux siècles futurs, le fasse paraître, il faut satisfaire comme nous pourrons à la reconnaissance publique et aux ordres du plus grand de tous les rois. »

Après un bref rappel de l'ascendance du prince, descendant de l'auguste race de saint Louis et petit neveu d'Henri IV, voici le célèbre tableau de la bataille de Rocroy ; il est digne de Tite-Live ou de Salluste :

« L'armée ennemie est plus forte, il est vrai ; elle est composée de ces vieilles bandes wallonnes, italiennes et espagnoles qu'on n'avait pu rompre jusqu'alors. Mais pour combien fallait-il compter le courage qu'inspirait à nos troupes le besoin pressant de l'État, les avantages passés, et un jeune prince du sang qui portait la victoire dans ses yeux ? Don Francisco de Mellos l'attend de pied ferme... »

Pendant ce temps, le duc d'Enghien est serein :

« À la veille d'un si grand jour, et dès la première bataille, il est tranquille, tant il se trouve dans son naturel ; et on sait que le lendemain, à l'heure marquée, il fallut réveiller d'un profond sommeil cet autre Alexandre. »

L'action est pourtant âprement disputée pendant les premières heures de la journée ; l'aile droite française est enfoncée, l'Espagnol se croit victorieux. Mais le duc est partout, il rétablit la situation, rendant courage aux siens par l'exemple de sa folle bravoure. La cavalerie espagnole est vaincue, taillée en pièces. Et voici la page célèbre, morceau d'anthologie de la littérature classique :

« Restait cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne, dont les gros bataillons serrés, semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs brèches, demeuraient inébranlables au milieu de tout le reste en déroute, et lançaient des feux de toutes parts. Trois fois

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

; les potentats germaniques craignaient que Louis XIV ne profitât du retour des protestants dans le giron de l'Église catholique pour accroître démesurément son influence dans l'Empire. De plus, les Français étaient haïs en Allemagne depuis le sac du Palatinat. Bossuet vit avec désespoir l'une de ses plus belles illusions s'envoler...

Entre 1699 et 1702, Bossuet réitéra ses démarches auprès des protestants d'Allemagne en vue d'un grand colloque qui effacerait l'impression fâcheuse du rendez-vous manqué de 1691-1693. Mais les pourparlers n'aboutirent à rien. Les rancunes amassées contre Louis XIV, l'effet désastreux de la révocation de l'édit de Nantes avaient condamné à l'avance toute possibilité de dialogue avec les réformés d'Allemagne.

## CHAPITRE XVII

### Bossuet directeur de conscience. Satisfactions et difficultés d'un évêque

« La douceur ramène plus d'âmes à Dieu. »

BOSSUET

Bossuet portait aux monastères de religieuses de son diocèse un intérêt tout particulier. On a conservé près de sept cents lettres de direction spirituelle adressées à des moniales de différents couvents. Les lettres les plus nombreuses sont adressées à Marie Dumoustiers, veuve Cornuau, qui après avoir résidé de longues années à la Ferté-sous-Jouarre, était entrée au noviciat de Torcy en 1697, et avait prononcé ses vœux en 1698. Cette correspondance date de la fin de la vie de M. de Meaux, mais elle est si typique de sa direction spirituelle qu'on peut en faire mention dès ce chapitre. Au total, c'est plus de deux cent soixante lettres que Bossuet écrivit à Madame Cornuau entre 1689 et la fin de sa vie, ce qui représente une correspondance considérable, et mérite que nous nous y attardions.

Qui était Madame Cornuau ? On sait assez peu de choses sur elle ; l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet, nous en dit ceci : « Marie Dumoustier, native de Paris, veuve Cornuau (cy-devant huissier de la cour, puis bailli de Villeneuve où il est mort), demeurant à la Ferté-sous-Jouarre, dans la communauté dite aujourd'hui de Sainte-Genevieve établie par les soins de Madame de Tanqueux pour faire les écoles de petites filles, y fut connue de feu Mgr Bossuet, évêque de Meaux, faisant la visite en cette ville en 1685, et elle entretint une correspondance particulière avec ce prélat pour dresser les règles et constitutions de cette maison. Pendant les séjours à Germigny, on l'y faisait venir de la Ferté, et M. de Meaux me l'adressait pour arrêter

avec elle le règlement dont ensuite je faisais rapport au prélat qui décidait. Cette veuve qui a de l'esprit et qui est assez hardie et entreprenante, à l'occasion des séjours qu'elle faisait à Germigny s'insinua dans l'esprit du prélat, s'en fit écouter sur les besoins de sa conscience, et en obtint enfin la permission de lui faire une confession générale. Elle la commença en 1686 à Germigny, et elle la continua, dit-elle, en différentes occasions jusqu'en 1689. Et alors commença le commerce de lettres de cette personne dévote qui ne cessait de consulter ce prélat sur tout ce qui lui plaisait avec une liberté qu'il ne donna jamais à aucune autre. »

En 1689, Bossuet la fit nommer maîtresse des novices à Sainte-Anne, dans l'établissement des Filles charitables. En 1691 il lui permit d'entrer à l'abbaye tout en réservant sa décision « sur la question de savoir si elle se consacrerait à Dieu dans ce monastère ».

Marie Cornuau était « d'une nature très ardente et très tendre », Bossuet dut s'appliquer à « tourner vers le Ciel des affections trop terrestres, à sanctifier les inspirations d'un cœur trop épris de la créature ». « Elle avait été mariée, nous rappelle Ledieu, et très attachée d'amitié à son mari. C'était une jeune veuve très vive et très passionnée. Elle m'a avoué qu'elle se passionnait fort, d'abord dans tous les exercices de piété. C'est le défaut ordinaire des femmes. Celle-ci voulait emporter tout le passé à vive force et effacer les anciennes passions par les nouvelles ».

Bossuet entreprit de modérer les élans de ce cœur trop sensible, d'idéaliser et de purifier tous les souvenirs qu'elle avait gardés de sa vie première, lui disant :

« Vous aimez, eh bien ! vous aimerez plus encore dans la vie spirituelle. »

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

# CHAPITRE XVIII

## Bossuet et ses contemporains

« Le savoir éminent de M. de Meaux, l'autorité qu'il lui avait acquise sur tout le clergé et dans toutes les écoles, ses privances avec le roi, sa considération, son estime et sa réputation au dedans et au dehors... »

SAINT-SIMON

Bossuet a été, en général, bien jugé par ses contemporains. Le roi avait pour lui une profonde estime, et il le lui prouva en lui confiant l'éducation de l'héritier de la couronne. M. de Meaux eut parfois des difficultés avec M. de Harlay, l'archevêque de Paris, et avec le doucereux père de La Chaise, mais, s'il ne devint jamais cardinal, il sut mériter des louanges presque unanimes. C'était, écrit Madame de La Fayette, « l'homme le plus honnête, le plus droit, le plus doux et le plus franc qui ait jamais été mis à la cour ». Et Saint-Simon d'ajouter qu'il était « doux, humain, affable, de facile accès, humble..., gai, poli, aimable ».

Certains de ces qualificatifs étonnent un peu. Que Bossuet fût affable et poli, cela ne fait aucun doute ; il montra à la cour et dans ses rapports avec ses diocésains qu'il savait être humain ; sa franchise est indéniable, mais était-il doux et gai ? Dans son privé peut-être, à son frère aîné Antoine et au fils de ce dernier, l'abbé Jacques-Bénigne Bossuet, futur évêque de Troyes, il montra une profonde tendresse. Il était aimé de ses serviteurs ; ses pénitents et pénitentes appréciaient sa direction paternelle. Mais la corruption d'un monde avec lequel il était forcé de composer l'irritait et eut tendance à l'aigrir dans la dernière partie de sa vie.

À cet univers dissolu qu'était la cour, même sous le masque de vertu qu'elle s'imposa durant la « période Maintenon », trois grands prédicateurs, les trois émules de Bossuet, Bourdaloue, Massillon et Fléchier tentèrent eux aussi de prêcher la bonne parole.

Louis Bourdaloue était né à Bourges en 1632 ; il avait donc cinq ans de moins que M. de Meaux, et connut comme lui une enfance provinciale. Mais il était de plus humble naissance ; sa famille est qualifiée sur certains actes de « bourgeois marchands », petits commerçants honorables ; son père devint avocat. Louis Bourdaloue entra à seize ans dans la Compagnie de Jésus, dont il allait devenir une des gloires. Après quinze ans d'études – théologie, belles lettres antiques et modernes – il deviendra professeur de philosophie et de rhétorique dans différents collèges de la Congrégation. Il prêcha en Normandie et en Bretagne avec un succès si éclatant que Paris le réclama et, aussitôt, lui fit un accueil enthousiaste. Se rendre au sermon, même d'un prédicateur sévère, était une distraction mondaine très courue. Madame de Sévigné, la plus raffinée des précieuses, et son amie, Madame de La Fayette, furent parmi les plus assidues de ses auditrices.

Devant le roi et la cour, il prêcha l'avent en 1670, le carême en 1672, quatre autres carêmes de 1674 à 1682, quatre avants de 1684 à 1693. Son propos était hardi : en pleine « période Montespan », il choisit l'impureté comme thème d'un de ses sermons prononcé devant Louis XIV, le troisième dimanche de carême 1680. De ce sermon, Madame de Sévigné écrit : « Nous entendîmes après dîner Bourdaloue, qui frappe toujours comme un sourd, disant des vérités à bride abattue, parlant contre l'adultère. Sauve qui peut ! » Il est vrai que le prédicateur n'y allait pas de main morte ; après avoir cité Tertullien : « L'esprit impur a comme une liaison nécessaire avec tous les

vices ; et tous les vices sont, pour ainsi dire, à ses gages et à sa solde », il attaqua directement tous les protagonistes de l'affaire des Poisons, dans laquelle la maîtresse du roi, Madame de Montespan, était profondément impliquée : « Mais ne remontons point si haut pour avoir des preuves de cette vérité ; notre siècle, ce siècle si malheureux, a bien de quoi nous en convaincre ; et Dieu n'a permis qu'il engendrât des monstres que pour nous forcer à en convenir... L'empoisonnement était parmi nous un crime inouï ; l'enfer, pour l'intérêt de cette passion, l'a rendu commun... En effet, ne vous fiez point à une libertine dominée par l'esprit de débauche... Elle vous trahira, elle vous sacrifiera, elle vous immolera... C'est pour ce péché qu'on devient profanateur. L'aurait-on cru, si la même Providence n'avait fait éclater de nos jours ce que la postérité ne pourra lire sans frémir ? Aurait-on cru, dis-je, que le sacrilège eût dû être l'assaisonnement d'une brutale passion ? Que la profanation des choses saintes eût dû entrer dans les dissolutions d'un libertinage effréné ? Que ce qu'il y a de plus vénérable dans la religion eût été employé à ce qu'il y a de plus corrompu dans la débauche, et que l'homme, suivant la prédiction d'Isaïe, eût fait servir son Dieu même à ses plus infâmes voluptés ? » Le roi ne se convertit pas aussitôt, mais il ne tint nulle rigueur au prédicateur de sa franchise. Il le redemanda, au contraire, sans cesse. Plus encore que Bossuet, il passa – selon ses contemporains – pour « le plus grand prédicateur du temps ». Mais « tandis qu'à travers toute l'œuvre de Bossuet court le frémissement des commencements tumultueux de l'époque classique, Bourdaloue poussait toute rigueur, austérité, jusqu'à l'excès même ; ses sermons, bien construits, certes, n'ont ni la richesse, ni surtout le mouvement qui emporte chez Bossuet. Point de fleurs, point de traits saillants, point de gestes même, car ce jésuite, pour éviter toute

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

voies qu'il n'eût pu faire en consultant des personnes fort savantes mais sans expérience pour la pratique ».

Fénelon, contrairement à Bossuet et au père de La Chaise, n'avait jamais forcé la sympathie du roi. Mais le monarque était cependant reconnaissant au précepteur de son petit-fils des résultats spectaculaires qu'il avait obtenus. Le duc de Bourgogne, qui jadis terrorisait son entourage, était devenu le modèle de toutes les vertus, ce que l'on rencontre parfois chez les particuliers mais rarement chez les princes... Sa piété, sa douceur, sa modestie, sa maîtrise de soi, la conscience avec laquelle il recevait l'éducation politique que lui dispensait son royal grand-père, contrastaient avec l'apathie et la sottise du Grand Dauphin, toujours oisif et négligent dans son château de Meudon, entre la Choin, sa ridicule maîtresse, et sa collection de gazettes. Autour du jeune prince (Télémaque) et de Fénelon (le sage Mentor), s'était groupée toute une faction de gens honnêtes et pieux, dont les vies austères faisaient contraste avec l'existence dépravée des Orléans et des Vendôme. Le duc de Beauvilliers, gouverneur du duc de Bourgogne, très aimé du roi dont il était premier Gentilhomme de la Chambre, le duc de Chevreuse, son beau-frère, le duc de Béthune-Charost, quelques autres personnes de qualité, constituaient le « petit troupeau » de l'abbé Fénelon.

On jugera de l'influence de ce cénacle en écoutant Saint-Simon : « Madame de Maintenon dînait de règle une et quelques fois deux fois la semaine à l'hôtel de Beauvilliers ou de Chevreuse, en cinquième entre les deux sœurs et les deux maris, avec la clochette sur la table, pour n'avoir point de valets autour d'eux et causer sans contrainte. C'était un sanctuaire qui tenait toute la cour à leurs pieds, et auquel Fénelon fut enfin admis. Il eut auprès de Madame de Maintenon presque autant de succès qu'il en avait eu auprès des deux ducs ; sa spiritualité l'enchantait. La

cour s'aperçut bientôt des pas de géant de l'heureux abbé et s'empessa autour de lui. [...] Parmi ces soins, il n'oubliait pas sa bonne amie Madame Guyon ; il l'avait déjà vantée aux deux ducs, et enfin à Madame de Maintenon... Son esprit plut extrêmement à Madame de Maintenon. Ses réserves, mêlées à des flatteries fines, la gagnèrent. Elle voulut l'entendre sur des matières de piété. On eut peine à l'y résoudre : elle semble se rendre aux charmes et à la vertu de Madame de Maintenon, et des filets si bien préparés la prirent. »

La marquise de Maintenon, si prudente en général, et qui n'avancait qu'à coup sûr, introduisit cependant le quiétisme dans sa chère maison de Saint-Cyr. Les jeunes filles nobles et pauvres qui y étaient élevées, sans douceur, mais avec une vertueuse sollicitude, s'enivrèrent du « pur amour » ; le cœur des adolescentes s'enflamme vite !

Le duc de Saint-Simon avait une grande admiration pour les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, mais il gardait ses distances à l'égard de Fénelon, dont il a fait un portrait nuancé : « Ce prélat [il ne l'était pas encore] était un grand homme maigre, bien fait, pâle, avec un grand nez, des yeux dont le feu et l'esprit sortaient comme un torrent, et une physionomie telle que je n'en ai pas vu qui y ressemblât, et qui ne se pouvait oublier quand on ne l'aurait vue qu'une fois. Elle avait de la gravité et de la galanterie, du sérieux et de la gaîté ; elle sentait également le docteur, l'évêque et le grand seigneur ; ce qui y séjournait, ainsi que dans toute sa personne, c'étaient la finesse, l'esprit, les grâces, la décence et surtout la noblesse. Il fallait faire effort pour cesser de le regarder. Tous ses portraits sont parlants, sans toutefois avoir pu attraper la justesse de l'harmonie qui frappait dans l'original et la délicatesse de chaque caractère que ce visage rassemblait. Ses manières y répondaient dans la même proportion ; avec une aisance qui en donnait aux autres et cet air

et ce bon goût qu'on ne tient que de l'usage de la meilleure compagnie et du grand monde, qui se trouvait répandu de soi-même dans toutes les conversations ; avec cela, une éloquence naturelle, douce, fleurie ; une politesse insinuante mais noble ; une élocution facile, nette, agréable ; un air de clarté et de netteté pour se faire entendre dans les matières les plus embarrassées et les plus dures ; avec cela, un homme qui ne voulait jamais avoir plus d'esprit que ceux à qui il parlait, qui se mettait à la portée de chacun sans jamais le faire sentir, qui les mettait à l'aise et qui semblait enchanter, de façon qu'on ne pouvait le quitter, ni s'en défendre, ni ne pas chercher à le retrouver. C'est ce talent si rare, et qu'il avait au dernier degré, qui lui tint tous ses amis si entièrement attachés, malgré sa chute et qui, dans leur dispersion, les réunissait pour se parler de lui, pour le regretter, pour le désirer, pour se tenir de plus en plus à lui. [...] C'est aussi pour cette autorité de prophète qu'il s'était acquise sur les siens, qu'il s'était accoutumé à une domination qui, dans sa douceur, ne voulait pas de résistance. Aussi n'aurait-il souffert de composer s'il fut revenu à la cour et entré dans le conseil, ce qui fut toujours son grand but, et une fois ancré et hors des besoins des autres, il eût été bien dangereux non seulement de lui résister, mais de n'être pas toujours pour lui dans la souplesse et dans l'admiration. »

Saint-Simon se défend donc du charme du futur archevêque de Cambrai ; il avait trop l'esprit critique pour succomber à ses enchantements, et pourtant « sa passion était de plaire, et il avait autant de soin de captiver les valets que les maîtres, et les petites gens que les personnages. Il avait pour cela des talents faits exprès, une douceur, une insinuation, des grâces naturelles et qui coulaient de source, un esprit facile, ingénieux, fleuri, agréable, dont il tenait pour ainsi dire le robinet pour se verser la qualité et la quantité exactement convenables à chaque chose et

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

marquis de Louvois, et François de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon. Bossuet se retrouvait donc en fort noble compagnie.

Antoine Bossuet, frère de M. de Meaux, écrivait après cette nomination : « Tout le Conseil, toute la cour, et tout Paris, en ont témoigné de la joie. » Le cardinal Le Camus écrivit à Bossuet : « Je ne peux différer d'un moment de vous témoigner la joie que je ressens de la place du conseil que le roi vient de vous donner. Il n'y a point de place, pour élevée qu'elle soit, qui ne soit au-dessous de votre mérite et des grands services que vous rendez à l'Église. »

De son côté, Bossuet écrivait avec humilité à son amie, Madame Cornuau, le 30 juillet 1697 :

« Si vous voulez faire une prière digne d'un ministre de Jésus Christ, qu'il daigne employer aux affaires de son Église d'une si haute importance, demandez plutôt... qu'il éteigne en lui, jusqu'à la moindre étincelle, l'amour et la complaisance pour les dignités et qu'il attende uniquement ce qui est promis dans la résurrection des justes, à ceux à qui personne n'a rien à rendre sur la terre. »

Cette charge de conseiller d'État fut exercée pleinement par Bossuet. Il assista régulièrement aux séances du Conseil et donna fréquemment son avis au roi dans les affaires ecclésiastiques.

## CHAPITRE XX

### Bossuet et le réveil du jansénisme. L'Assemblée du clergé de 1700.

#### Condamnation des jansénistes et des jésuites

« On peut à peine croire avec quelle audace,  
avec quel succès et combien funeste l'hérésie jansénienne  
se pousse en pleine lumière. »

Thyrse GONZALEZ,  
général des jésuites – 1696

Le 2 juin 1700, s'ouvrait à Saint-Germain-en-Laye une Assemblée du clergé ; Bossuet y était député de la province de Paris.

Dès le début de mai 1700, M. de Meaux s'était entretenu avec Madame de Maintenon de deux mémoires qu'il comptait présenter au roi. Ces mémoires s'intitulaient l'un *De l'état présent de l'Église*, et l'autre *Sur la morale relâchée*. Louis XIV les reçut à la fin du mois de mai.

Dans le premier, Bossuet s'attaquait au réveil du jansénisme :

« Le jansénisme nous paraît principalement par une infinité d'écrits latins et français qui viennent des Pays-Bas. On y demande ouvertement la révision de l'affaire de Jansénius et des constitutions d'Innocent XI et d'Alexandre VII. On y blâme les évêques de France de les avoir acceptées, et de faire encore aujourd'hui servir cette acceptation de modèle dans l'affaire du quiétisme. On y renouvelle les propositions les plus renouvelées du même Jansénius, avec des tours plus artificieux et plus dangereux que jamais. »

Dans le second mémoire, M. de Meaux s'en prenait au probabilisme, et donc aux jésuites, en ces termes :

« Pour la "morale relâchée", elle se déclare ouvertement dans les écrits d'une infinité de casuistes modernes, qui ne cessent d'enchériser les uns

sur les autres, sous prétexte d'une prétendue "probabilité", qui, étant née au siècle passé, fait de si terribles progrès qu'elle menace l'Église de son entière ruine, si Dieu la pouvait permettre...

Ce mal est d'autant plus dangereux, qu'il a pour auteurs des prêtres et des religieux de tous ordres et de tous habits qui, ne pouvant déraciner les désordres qui se multiplient dans le monde, ont pris le mauvais parti de les excuser et de les déjuger, et qui s'imaginent encore rendre service à Dieu, en gagnant les âmes par une fausse douceur »

Louis XIV répondit à Bossuet « qu'il examinerait ses mémoires avec application », puis, peu de temps après, lui fit dire « qu'il autorisait l'Assemblée à travailler à la censure, et à procéder à la condamnation des casuistes fauteurs de la morale relâchée, mais à la condition expresse que les auteurs condamnés ne seraient pas nommés ». (On sent là la « patte » du père jésuite de La Chaise, confesseur du roi, qui volait au secours de son ordre.)

Avant d'aller plus avant dans les discussions longues et serrées qui vont avoir lieu dans l'Assemblée de Saint-Germain, il n'est pas inutile de présenter rapidement les deux doctrines mises en cause : le jansénisme et le probabilisme.

« Le jansénisme était, nous dit Jean Delumeau, tout comme la Réforme protestante, un débat théologique. » On peut, à l'origine de toutes les disputes, citer ce texte de saint Augustin : « La grâce n'est pas donnée à tous les hommes, et ceux à qui elle est donnée ne l'obtiennent pas d'après le mérite de leurs œuvres, ni d'après celui de leur volonté... C'est par la miséricorde gratuite de Dieu que la grâce est donnée à ceux à qui le Seigneur la donne... C'est par un juste jugement de Dieu qu'elle n'est pas donnée à ceux à qui Dieu la refuse. »

En fait, saint Augustin affirmait la notion de grâce « efficace », c'est-à-dire qui contraint au bien en s'emparant de la volonté ; d'un autre côté, le concile de Trente avait affirmé à la fois le

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

dire parfaite, et une modestie qui vous plaira. Tout s'est bien passé à l'égard de mon frère ; il est fort chagrin, il dit qu'il est malade. Nous partirons demain à dix heures et demie ou onze heures ; nous arriverons à cinq heures au plus tard. Je suis tout à fait content ; rien que de bien à propos en répondant aux questions qu'on lui faisoit ; elle a peu parlé, et la duchesse du Lude m'a dit qu'elle l'avoit avertie que, le premier jour, elle ferait bien d'avoir une grande retenue. Nous avons soupé : elle n'a manqué de rien et s'est conduite comme vous pourriez faire... »

Dangeau fait chorus dans son *Journal* et nous montre le roi sous un jour nouveau, aimable, humain, et dans un rôle – osons le terme – de grand-père heureux : « La princesse arriva sur les six heures ; le roi descendit de son appartement et la reçut au bas de son carrosse, et me dit : “Pour aujourd'hui vous voulez bien que je fasse votre charge.” Il embrassa la princesse dans le carrosse, et lui donna la main pour descendre ; il la conduisit dans son appartement à elle, et lui présenta en chemin Monseigneur, Monsieur et Monsieur de Chartres. La princesse lui baisa plusieurs fois la main en montant le degré... Je pris la liberté de lui demander, comme il rentrait dans sa chambre, s'il était content de la princesse ; il me répondit qu'il l'était trop et qu'il avait peine à contenir sa joie... »

Saint-Simon, dont la femme fut bientôt des intimes de la toute jeune princesse, succomba lui aussi. Son portrait est célèbre : « Régulièrement laide, les joues pendantes, le front trop avancé, un nez qui ne disait rien, de grosses lèvres mordantes, des cheveux et des sourcils châtain brun, fort bien plantés, des yeux les plus parlants et les plus beaux du monde, peu de dents et toutes pourries et dont elle parlait et se moquait la première, le plus beau teint et la plus belle peau, peu de gorge, mais

admirable, le cou long avec un soupçon de goître qui ne lui seyait point mal, un port de tête galant, gracieux, majestueux, et le regard de même, le sourire le plus expressif, une taille longue, ronde, menue, aisée, parfaitement coupée, une marche de déesse sur les nuées, elle plaisait au dernier point. Les grâces naissaient d'elles-mêmes de tous ses pas. »

Bien conseillée par sa famille avant son départ de Savoie, Marie-Adélaïde appela d'emblée la marquise de Maintenon « ma tante ». La duègne fondit de tendresse et l'appela « ma mignonne ». On lui avait donné une dame d'honneur-gouvernante, une amie de la marquise, la duchesse du Lude. Mais elle passait de longues heures à amuser le roi (l'inamusable !) dans les appartements exigus de la Maintenon. Son jeune mari, très amoureux, obéissait à tous les caprices de sa femme-enfant, et toute la cour avec lui.

Bossuet fut nommé premier aumônier de la duchesse de Bourgogne, le 28 octobre 1697. Il en reçut la nouvelle alors qu'il visitait la maison des Sœurs de la Charité, à Varèdes, paroisse du diocèse de Meaux. « Il reçut cette nouvelle simplement, sans aucune démonstration de joie, sans aucune affection d'insensibilité<sup>102</sup>. »

Bossuet avait désiré et demandé cette place dès 1696. Il écrivait à l'évêque de Mirepoix :

« Vous aurez su la nomination des dames et de quelques autres pour la future duchesse de Bourgogne. On n'a point parlé des charges d'Église. Je vous avoue sans hésiter, que j'ai fait ma demande [de la place de premier aumônier] ; elle a été aussi bien reçue qu'il se pouvait, et les apparences sont bonnes de tous côtés. Dieu sait ce qu'il veut ; et pour moi, je suis bien près de l'indifférence. »

M. de Meaux prêta serment le 31 décembre 1697. On raconte que la jeune duchesse de Bourgogne, voyant Bossuet à genoux

devant elle, s'écria : « Que je suis honteuse, Monsieur, de vous voir en cet état. »

Il n'apparaît pas que Bossuet ait tenté d'exercer une influence quelconque sur la jeune princesse. Il était trop vieux, et déjà trop las pour s'intéresser à une enfant si jeune, et son rôle de pédagogue auprès du Grand Dauphin l'avait tellement déçu qu'il n'occupa cette charge d'aumônier qu'à titre honorifique. D'ailleurs, il fréquentait moins Versailles que son évêché de Meaux, et voyageait plus difficilement car il ressentait les premières atteintes de la douloureuse maladie de la pierre<sup>103</sup>.

Le caractère chagrin qui était maintenant le sien le rendait misogyne ; le charme de l'enfant n'atteignait pas ce vieux prêtre devenu un peu grognon. On était loin de l'abbé de cour de la ruelle de Julie, de la « chambre bleue » d'Arthénice, qui versifiait si bien.

Bossuet était trop conscient, trop averti des choses et des hommes, pour ne pas sentir que la cour vivait sous une chape de plomb d'hypocrisie. Cette cour, il en avait subi les sortilèges et les pouvoirs, il avait pensé la changer. Il avait échoué : le duc de Chartres avait ses roués, le duc de Vendôme ses mignons, Monsieur ses gitons. Le gros homme poupin, toujours monté sur ses talons « comme sur des échasses » (Saint-Simon), demandait à son confesseur jésuite, le père de Trévaux, s'il devait faire gras ou maigre tel jour de l'année. « Ah, Monsieur, faites gras tant que vous voudrez, mais vivez chrétien ! » lui répliqua le bon père.

La princesse Palatine, duchesse d'Orléans, dont le corps pesant et la mine de gendarme dissimulaient un esprit fin et délié, un sens psychologique profond, et un bon cœur sous sa rudesse germanique, dénonçait avec force à ses parents allemands la corruption et les mensonges de la cour de Versailles et de celle de Saint-Cloud. Elle aimait et respectait le roi, son beau-frère,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

## CHAPITRE XXIII

Les dernières luttes – L'affaire du Cas  
de conscience de 1703 – L'affaire de l'abbé  
Couet. Maladie de Bossuet.

Mort de Bossuet, le 12 avril 1704

« Mon Dieu, que je souffre ! Mais je ne serai point confondu  
dans mon espérance ; car je sais en qui j'ai placé ma foi  
et ma confiance. Que votre volonté soit faite. »

BOSSUET

On se souvient que l'Assemblée du clergé de 1700 avait condamné à la fois des propositions jansénistes et jésuites. Comme c'est souvent le cas, ces censures n'avaient fait qu'irriter les uns et les autres et, comme le dit le chancelier d'Aguesseau : « Par un malheur inévitable à ceux qui veulent être véritablement justes, l'égalité de la justice qu'on avait exercée contre les deux partis, n'avait servi qu'à les animer encore plus l'un contre l'autre, et à leur inspirer de nouvelles pensées de guerre, qui n'attendaient que des conjonctures et des prétextes pour éclater. »

L'affaire du « Cas de conscience » allait être ce prétexte. Cette affaire commence à Clermont où « un neveu de Pascal, l'abbé Louis Périer, "franc janséniste", tenait de son confesseur, l'abbé Fréhel, curé de Notre-Dame du Port, que le silence respectueux suffisait. Mais M. Gay, supérieur du séminaire et confesseur de M. Fréhel, affirmait qu'une adhésion intérieure s'imposait ; il le déclara tout net à M. Fréhel et refusa de l'entendre en confession<sup>107</sup> ». [Il s'agissait, bien entendu, de la condamnation des cinq propositions.]

Les amis jansénistes de Louis Périer lui proposèrent de porter cette question devant l'opinion publique, et firent rédiger un petit opuscule qui, sous le titre de *Cas de conscience*, posait la question suivante : « Un confesseur peut-il absoudre, en sûreté de conscience, un ecclésiastique qui déclare qu'il condamne les cinq propositions dans tous les sens où l'Église les a condamnées, mais qu'à l'égard de l'attribution de ces propositions à Jansénius, il croit suffisant une soumission de respect et de silence aux décisions de l'Église ? »

Était jointe au *Cas de conscience* une solution déclarant que l'adhésion de l'esprit n'était pas nécessaire. Cette solution était signée de quarante docteurs en Sorbonne. Deux éditions furent publiées, en juillet et en septembre 1702.

Dès la parution de cet ouvrage, M. Gay prévint Bossuet qui prit feu aussitôt. Il alla voir le père de La Chaise qui le conjura « de parler, puisqu'il avait autorité ». M. de Meaux se mit au travail et adressa le 12 janvier 1703 un mémoire au cardinal de Noailles intitulé *Réflexions sur le Cas de conscience*.

Le bruit courait dans Paris, nous rapporte l'abbé Ledieu, « parmi les docteurs, que le *Cas de conscience* n'avait été signé par plusieurs d'entre eux qu'après en avoir pris la permission et l'agrément du cardinal de Noailles ». Il fallait donc jouer finement, ce que fit Bossuet qui envoya son neveu, l'abbé Bossuet, rendre des visites, afin de « ramener les docteurs ». De son côté, le cardinal de Noailles, qui n'était pas blanc dans cette affaire, agissait de même par M. Vivant, syndic de la Faculté de théologie. Assez vite, les docteurs mis en cause rétractèrent leurs signatures. Le premier fut le père Noël Alexandre qui déclara, dans une lettre publique au cardinal de Noailles, que « par le silence respectueux dont il était question dans le *Cas de conscience*, il avait toujours entendu et voulu exprimer une soumission intérieure et sincère ».

C'était là une bonne porte de sortie où s'engouffrèrent la plupart des signataires. Il était temps pour eux, car les choses tournaient à l'aigre.

Le 12 février 1703, un décret de Clément XI condamna le *Cas de conscience*. Le 6 mars, le cardinal de Noailles publia un mandement censurant ce même ouvrage. Le père de La Chaise écrivait à dom Masson, supérieur général des Chartreux qui s'était plaint de l'effet du *Cas de conscience* dans ses cloîtres : « Sa Majesté a donné aussitôt un arrêt pour la prompte exécution et de l'ordonnance de son Éminence et de la censure de Rome. Je ne puis assez vous dire combien Sa Majesté approuve et loue votre zèle. »

Toutefois Louis XIV, qui haïssait les jansénistes, n'était pas satisfait. Il fit solliciter de Clément XI une nouvelle condamnation non seulement du *Cas de conscience* mais de la notion de « silence respectueux », et demanda qu'elle fût sous la forme solennelle d'une bulle authentique. Il demandait aussi à en examiner et à en approuver le texte à l'avance.

Le 17 juillet 1705, Clément XI, par la bulle *Vineam Domini*, condamnait ainsi le « silence respectueux » : « Sous le voile de cette trompeuse doctrine, on ne quitte point l'erreur, on ne sait que la cacher ; on couvre la plaie au lieu de la guérir ; on n'obéit point à l'Église, mais l'on s'en joue. Bien plus, quelques-uns n'ont pas craint d'assurer que l'on peut licitement souscrire le formulaire sans juger intérieurement que le livre de Jansénius contienne une doctrine hérétique, comme s'il était permis de tromper l'Église par un serment, et de dire ce qu'elle dit sans penser ce qu'elle pense. »

Cette bulle mit un point d'arrêt à l'affaire du *Cas de conscience*, pour autant les jansénistes n'allaient pas se tenir tranquilles et l'affaire de la bulle *Unigenitus*, à venir, empoisonnera une bonne partie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

victorieux de ses ennemis ? C'est Dieu qui a inspiré ce sentiment. Qui ne bénirait ce grand roi ?

Qui ne bénira tout ensemble la main sage et industrieuse !... Parlons, parlons et ne craignons pas.

*Lully*

Si Lully a excellé dans son art, il a dû proportionner, comme il a fait, les accents de ses chanteurs et de ses chanteuses à leurs récits et à leurs vers : et ses airs, tant répétés dans le monde, ne servent qu'à insinuer les passions les plus décevantes, en les rendant les plus agréables et les plus vives qu'on peut par le charme d'une musique, qui ne demeure si facilement imprimée dans la mémoire qu'à cause qu'elle prend d'abord l'oreille et le cœur.

Il ne sert de rien de répondre, qu'on n'est occupé que du chant et du spectacle, sans songer au sens des paroles, aux sentiments qu'elles expriment : car c'est là précisément le danger, que pendant qu'on est enchanté par la douceur de la mélodie, ou étourdi par le merveilleux du spectacle, ces sentiments s'insinuent sans qu'on y pense, et plaisent sans être aperçus. Mais il n'est pas nécessaire de donner le secours du chant et de la musique à des inclinations déjà trop puissantes par elles-mêmes ; et si vous dites que la seule représentation des passions agréables, dans les tragédies d'un Corneille et d'un Racine, n'est pas dangereuse à la pudeur, vous démentez ce dernier qui, occupé de sujets plus dignes de lui, renonce à sa Bérénice, que je nomme parce qu'elle vient la première à mon esprit ; et vous, qui vous dites prêtre, vous le ramenez à ses premières erreurs.

*Molière, et sur la comédie*

La première chose que j’y reprends, c’est que vous ayez pu dire et répéter que la comédie, telle qu’elle est aujourd’hui, n’a rien de contraire aux bonnes mœurs, et qu’elle est même si épurée, à l’heure qu’il est, sur le théâtre français, qu’il n’y a rien que l’oreille la plus chaste ne put entendre. Il faudra donc que nous passions pour honnêtes les impiétés et les infamies dont sont pleines les comédies de Molière, ou que vous ne rangiez pas parmi les pièces d’aujourd’hui celles d’un auteur qui vient à peine d’expirer, et qui remplit encore à présent tous les théâtres des équivoques les plus grossières, dont on ait jamais infecté les oreilles des chrétiens.

Ne m’obligez pas à les répéter : songez seulement si vous osez soutenir à la face du Ciel des pièces où la vertu et la piété sont toujours ridicules, la corruption toujours défendue et toujours plaisante, et la pudeur toujours offensée ou toujours en crainte de ses combats, où elle avoue sa défaite, et l’avoue à son vainqueur même. Ce qu’on ne voit point dans le monde ; ce que celles qui succombent à cette faiblesse y cachent avec tant de soin, une jeune fille le viendra apprendre à la comédie : elle le verra, non plus dans les hommes, à qui le monde permet tout, mais dans une fille qu’on représente modeste, pudique, vertueuse, en un mot, dans une héroïne ; et cet aveu, dont on rougit dans le secret, est jugé digne d’être révélé au public, et d’emporter comme une nouvelle merveille l’applaudissement de tout le théâtre.

Je crois qu’il est assez démontré que la représentation des passions agréables porte naturellement au péché, quand ce ne serait qu’en flattant et en nourrissant de dessein prémédité la concupiscence qui en est le principe. On répond que, pour prévenir le péché, le théâtre purifie l’amour ; la scène toujours honnête dans l’état où elle paraît aujourd’hui, ôte à cette passion

ce qu'elle a de grossier et d'illicite ; et ce n'est, après tout, qu'une innocente inclination pour la beauté, qui se termine au nœud conjugal. Du moins donc, selon ces principes, il faudra bannir du milieu des chrétiens les prostitutions dont les comédies italiennes ont été remplies, même de nos jours, et qu'on voit encore toutes crues dans les pièces de Molière : on réprovera les discours où ce rigoureux censeur des grands canons, ce grave réformateur des mines et des expressions de nos précieuses, étale cependant au plus grand jour les avantages d'une infâme tolérance dans les maris, et sollicite les femmes à de honteuses vengeances contre leurs jaloux. Il a fait voir à notre siècle le fruit qu'on peut espérer de la morale du théâtre qui n'attaque que le ridicule du monde, en lui laissant cependant toute sa corruption. La postérité saura peut-être la fin de ce poète comédien qui, en jouant son *Malade imaginaire* ou son *Médecin par force*, reçut la dernière atteinte de la maladie dont il mourut peu d'heures après, et passa des plaisanteries du théâtre, parmi lesquelles il rendit presque le dernier soupir, au tribunal de celui qui dit : *Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez.*

### *Sur la foi, la religion, et le monde*

Réflexion de Bossuet inspirée par la conduite de Jésus à l'égard de la femme adultère.

Les deux vices les plus ordinaires et les plus universellement étendus que je vois dans le genre humain, c'est un excès de sévérité, et un excès d'indulgence ; sévérité pour les autres, et indulgence pour nous-mêmes. Saint Augustin l'a bien remarqué, et l'a exprimé élégamment en ce petit mot : *Curiosum genus ad cognoscendam vitam alienam, desidiosum ad corrigendam suam* : « Ah ! dit-il, que les hommes sont diligents à reprendre la

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

# Table des matières

Préface

CHAPITRE I

Une jeunesse ardente et studieuse

CHAPITRE II

Jacques-Bénigne Bossuet,  
abbé de cour et familier

de la « chambre bleue » d'Arthénice

CHAPITRE III

Bossuet à Metz : années de réflexion

CHAPITRE IV

La France de Louis XIV : le roi, la cour

CHAPITRE V

L'Église de France dans la seconde moitié  
du XVII<sup>e</sup> siècle

CHAPITRE VI

Bossuet à la cour du Grand Roi

CHAPITRE VII

Bossuet s'impose à la cour  
comme un défenseur de l'orthodoxie  
de la foi catholique

CHAPITRE VIII

Le grand orateur sacré

## CHAPITRE IX

Bossuet, précepteur du Dauphin,  
devient le directeur de conscience  
de la cour

## CHAPITRE X

Bossuet met sa plume au service  
de l'éducation d'un fils de France  
et de la lutte contre l'Église réformée

## CHAPITRE XI

Les rapports difficiles entre Rome  
et la France - L'affaire de la Régale -  
Les Quatre Articles

## CHAPITRE XII

L'Aigle de Meaux

## CHAPITRE XIII

Bossuet et le problème  
de la minorité protestante

## CHAPITRE XIV

Bossuet et la révocation de l'édit de Nantes

## CHAPITRE XV

Bossuet, orateur sacré. La plénitude

## CHAPITRE XVI

Bossuet, l'ardent polémiste

## CHAPITRE XVII

Bossuet directeur de conscience.

Satisfactions et difficultés d'un évêque

## CHAPITRE XVIII

Bossuet et ses contemporains

## CHAPITRE XIX

Les orages du quiétisme

## CHAPITRE XX

Bossuet et le réveil du jansénisme. L'Assemblée du clergé de 1700.

Condamnation des jansénistes et des jésuites

## CHAPITRE XXI

Bossuet et la cour de France

à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle

## CHAPITRE XXII

La « Politique » de Bossuet. Instruction pastorale sur les promesses de Jésus Christ

à son Église, de 1701

## CHAPITRE XXIII

Les dernières luttes – L'affaire du Cas

de conscience de 1703 – L'affaire de l'abbé Couet.

Maladie de Bossuet.

Mort de Bossuet, le 12 avril 1704

CHAPITRE XXIV

Quelques citations de Bossuet...

CHRONOLOGIE DE BOSSUET

Bibliographie